



● **BIO 63** ●

Les Agriculteurs **BIO** du Puy-de-Dôme

ETUDE DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

CONTRAT TERRITORIAL SOURCES DE LA DORDOGNE – SANCY – ARTENSE

Octobre 2018



Soutenu par :



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Présentation de Bio 63

Bio63 est une association créée en 1994 par des producteurs bio dans l'objectif de **développer une agriculture biologique cohérente, durable et solidaire dans le Puy de Dôme et de favoriser la mise en réseau des acteurs locaux.**

Pour cela, Bio 63 s'appuie sur un réseau de près de 190 fermes adhérentes et de plus de 30 personnes physiques et morales (lycée agricole, magasins et artisans bio, citoyens...).

Elle est dirigée par un Conseil d'Administration et compte aujourd'hui quatre salariées à temps plein au service du développement de l'agriculture biologique dans le Puy de Dôme :

Vos contacts sur ce projet :

Elodie de Mondenard

Sensibilisation des conventionnels, accompagnement à la Conversion
Accompagnement technique Grandes cultures
elodie.bio63@aurabio.org - 04 73 44 45 28 / 06 87 10 85 39

Aurélie Crevel

Accompagnement technique Transformation, circuits courts, restauration collective
Actions de promotion / Communication
Animation collective volailles et apiculture
aurelie.bio63@aurabio.org - 04 73 44 45 28 / 07 89 41 88 75

Florence Cabanel

Coordinatrice
Accueil installation, aides, animation collective porc, veille filières longues
Accompagnement de projets de territoires
florence.bio63@aurabio.org - 04 73 44 45 28 / 06 31 92 89 80

Marie Redon

Sensibilisation des conventionnels, accompagnement à la conversion
Accompagnement technique Elevage
marie.bio63@aurabio.org - 04 73 44 45 28



• **BIO 63** •

Les Agriculteurs **BIO** du Puy-de-Dôme

Présentation du contrat territorial Sources de la Dordogne – Sancy – Artense

L'étude s'inscrit dans le cadre du contrat territorial Sources de la Dordogne – Sancy – Artense, porté par le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne à l'échelle des bassins hydrographiques des affluents rive gauche de la retenue de Bort-les-Orgues et du bassin d'alimentation du lac de Lastioules. Le contrat a été signé en 2017 pour une durée de 5 ans ; il associe de nombreux partenaires, avec une seule finalité : **améliorer et préserver la qualité de l'eau et le fonctionnement des milieux aquatiques du territoire.**

Le volet agricole est coordonné par la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et fait intervenir plusieurs partenaires techniques agricoles comme Bio 63, la FRCIVAM Auvergne, etc. L'objectif des actions proposées est de développer des pratiques durables au sein des exploitations (réflexions sur le chargement, fertilisation organique, aménagement des points d'abreuvement, limitation des traitements vétérinaires...). Ces évolutions peuvent conduire à des conversions à l'agriculture biologique, pérennisant ainsi les pratiques plus vertueuses accompagnées. Un travail de structuration des débouchés en lien avec ces changements de pratiques sera réalisé afin d'essayer d'obtenir une valorisation économique à long terme de ces changements, indépendamment des politiques publiques.

Bio 63 propose en 2018, au démarrage du Contrat, d'étudier le potentiel de développement de l'agriculture biologique sur ce territoire. Ce travail permet d'enrichir le diagnostic agricole du territoire et d'orienter les actions opérationnelles dès 2019 en réponse aux enjeux identifiés.

Action : Étudier le potentiel de développement de l'agriculture biologique

Partenaires : Organisations Professionnelles Agricoles, acteurs des filières, collectivités, Parc Naturel des Volcans d'Auvergne, Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil Départemental...

- Objectif : Mettre en évidence les éléments favorables au développement de l'AB ainsi que les freins, afin d'adapter une stratégie d'actions permettant de les lever.

- Cette étude constitue le préalable à la construction d'un plan d'action adapté au contexte local, permettant par la suite d'augmenter les surfaces en AB sur le territoire. Elle se base sur l'utilisation d'une grille d'analyse des territoires, élaborée par le réseau FNAB à cet effet, et s'organise autour de 3 axes :

Axe 1 : Quel potentiel de production biologique sur le territoire ?

Axe 2 : Quel potentiel de débouchés biologiques sur le territoire ?

Axe 3 : Quel contexte politique et réglementaire influant sur la transition agricole du territoire ?

- L'étude a été menée à l'échelle de toutes les communes faisant partie du contrat territorial, quel que soit la part de leur surface concernée, soit 31 communes réparties sur 2 départements (Puy-de-Dôme, Cantal) :

CODE_INSEE	NOM_COMMUNE
15020	Beaulieu
15038	Champs-sur-Tarentaine-Marchal
15092	Lanobre
15129	Montboudif
15240	Trémouille
63024	Avèze
63028	Bagnols
63038	Besse-et-Saint-Anastaise
63047	La Bourboule
63077	Chambon-sur-Lac
63098	Chastreix
63129	Cros
63144	Égliseneuve-d'Entraigues
63183	Labessette
63190	Larodde
63192	La Tour-d'Auvergne
63225	Messeix
63236	Mont-Dore
63246	Murat-le-Quaire
63264	Orcival
63274	Perpezat
63279	Picherande
63336	Saint-Donat
63346	Saint-Genès-Champespe
63397	Saint-Sauves-d'Auvergne
63399	Saint-Sulpice
63407	Saulzet-le-Froid
63416	Savennes
63421	Singles
63426	Tauves
63437	Trémouille-Saint-Loup



- L'étude mobilise de nombreuses informations qui ont été recueillies par différentes structures :
 - 28 diagnostics agricoles réalisés par le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne (19), la FRCIVAM Auvergne (3), la LPO (3) et la Chambre d'Agriculture (3), dans le cadre de la contractualisation de MAEC sur le PAEC de l'Alagnon entre 2016 et 2017
 - 57 questionnaires de sensibilité à l'agriculture biologique proposés par Bio 63 et utilisés par les structures précédentes à l'occasion des diagnostics agricoles des producteurs conventionnels
 - 50 enquêtes d'opérateurs filière, des collectivités locales et supra locales et des acteurs du développement agricole par Bio 63, Bio 15, Haute-Loire Bio et Cézallier Bio

ACRONYMES ET SIGLES

AAC	Aire d’Alimentation de Captage
AB	Agriculture Biologique
AOP	Appellation d’Origine Protégée
ASP	Agence de Services et de Paiement
BV	Bassin Versant
CC	Communauté de Communes
CT	Contrat Territorial
CUMA	Coopérative d’Utilisation de Matériel Agricole
DRAAF	Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
EHPAD	Etablissement d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ETP	Equivalent Temps Plein
DRAAF	Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
EHPAD	Etablissement d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ETP	Equivalent Temps Plein
FNAB	Fédération Nationale d’Agriculture Biologique
FRAB	Fédération Régionale de l’Agriculture Biologique
FRCIVAM	Fédération Régionale des Centres d’Initiatives pour Valoriser l’Agriculture et le Milieu rural
FRCUMA	Fédération Régionale des Coopératives d’Utilisation de Matériel Agricole
GAB	Groupement d’Agriculteurs Bio
GAEC	Groupement Agricole d’Exploitation en Commun
GIEE	Groupement d’Intérêt Economique et Environnemental
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
GVA	Groupement de Vulgarisation Agricole
IDEA	Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles
IGP	Indication Géographique Protégée
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MFR	Maison Familiale Rurale
OTEX	Orientation Technico-économique des Exploitations
PAC	Politique Agricole Commune
PAEC	Projet Agro-Environnemental
PDR	Programme de Développement Rural
PLUI	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNRVA	Parc Naturel des Volcans d’Auvergne
PPAM	Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales
RGA	Recensement Général Agricole
RHD	Restauration Hors Domicile
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SFP	Surface Fourragère Principale
SIQO	Signe Officiel de la Qualité et de l’Origine
UGB	Unité de Gros Bétail
VA	Vache Allaitante
VL	Vache Laitière

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Evolution de la SAU par commune entre 2000 et 2010 (Sources : Agreste, PNRVA).....	15	
Figure 2 - Evolution du nombre d'exploitations agricoles par commune entre 2000 et 2010 (Sources : Agreste, PNRVA).....	16	
Figure 3 - Evolution de l'OTEX dominante par commune (Sources : Agreste, PNRVA).....	16	
Figure 4 - Zones de production laitière des AOP fromagères (Sources : DatARA, PNRVA).....	17	
Figure 5 - Nombre de fermes pour chaque AOP des communes du contrat (Sources : syndicats des 5 AOP).	17	
Figure 6 - Nombre de producteurs bio par commune en 2018 (Sources : Agence Bio, PNRVA).....	18	
Figure 7 - Ilots cultureux avec soutien à l'agriculture biologique en 2016 (Sources : DatARA, PNRVA).....	19	
Figure 8 - Répartition des fermes enquêtées par type de production principale.....	19	
Figure 9 - Répartition des fermes enquêtées par type de système fourrager.....	20	
Figure 10 - Répartition des fermes enquêtées par type de SIQO sous lesquels sont commercialisés les produits.....	21	
Figure 11 - Transmission des fermes enquêtées : successions envisagées.....	21	
Figure 12 - Répartition du nombre d'hectares engagés en MAEC par type de mesure et par enjeu (Sources : PNRVA).....	22	
Figure 13 - Localisation des CUMA présentes sur les communes du contrat (Sources : FRCUMA, FDCUMA, PNRVA).....	23	
Figure 14 - Connaissance d'agriculteurs bio	Figure 15 - Discussion des aspects techniques de la bio.....	24
Figure 16 - Participation à des rencontres techniques bio.....		24
Figure 17 - Discussion de la bio avec les opérateurs économiques.....		24
Figure 18 - Motivations à la conversion bio exprimées par les agriculteurs (en nombre de fois citées).....		25
Figure 19 - Freins exprimés à la conversion bio exprimés par les agriculteurs (en nombre de fois cités).....		25
Figure 20 - Besoins d'informations et d'accompagnement à l'AB exprimés par les agriculteurs (en nombre de fois cités).....		26
Figure 21 - Avis des agriculteurs pour une conversion à l'AB.....		26
Figure 22 - Densité de population et nombre d'habitants par commune (Sources : INSEE, PNRVA).....		29
Figure 23 - Evolution de la population des communes du contrat entre 2010 et 2015 (Sources : INSEE, PNRVA).....		30
Figure 24 - Principaux axes routiers du territoire (Sources : Geoportail, PNRVA).....		30
Figure 25 - Localisation des acteurs filière enquêtés (sauf collecteurs de lait Sodiaal et Biolait non représentés) et des principaux outils d'abattage, de découpe et de transformation.....		33
Figure 26 - Intercommunalités concernées par le contrat (Sources : IGN AdminExpress, PNRVA).....		42
Figure 27 - Zones Natura 2000 présentes sur le contrat territorial (Sources : DatARA, PNRVA).....		45

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Principales données d'évolution de l'agriculture entre 1988 et 2010 (Source : Agreste, recensements agricoles).....	15
Tableau 2 - Accompagnement technique spécialisé bio disponible.....	27
Tableau 3 - Principaux outils d'abattage, de découpe et de transformation disponibles pour les producteurs du territoire	32
Tableau 4 - Liste des opérateurs filière équêtés.....	34
Tableau 5 - Principales actions agricoles menées par les intercommunalités du territoire.....	43

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 - Liste des structures et des personnes enquêtées.....	57
---	----

TABLE DES MATIÈRES

1- QUEL POTENTIEL DE PRODUCTION BIOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE ?.....	15
• Quelles sont les caractéristiques de l'agriculture du territoire ?.....	15
• Que représente la production bio actuellement ?	18
• Les modes de production agricole du territoire sont-ils proches de l'agriculture biologique ?...19	
• Des agriculteurs sont-ils investis dans des démarches de changement ou d'innovation ?.....	22
• Quelle est la sensibilité des agriculteurs conventionnels envers la bio, envers les systèmes environnementalement performants ?.....	24
• La sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs en faveur de la bio font-ils l'objet d'animation, de moyens techniques et financiers ?	27
2 – QUEL POTENTIEL DE DÉBOUCHÉS BIOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE ?	29
• Quel potentiel de consommation de produits bio sur le territoire ?	29
• Quels débouchés biologiques en restauration hors-domicile (RHD) ?.....	31
• Quels débouchés biologiques en circuits courts ?.....	31
• Quels débouchés biologiques en circuits longs ?	33
Filière viande bovine	35
Filière viande ovine	36
Filière laitière	37
Filière porc	38
Filière volailles chair.....	38
Filière poules pondeuses.....	39
Filière grandes cultures	39
Autres filières végétales.....	39
3 - QUEL CONTEXTE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE INFLUANT SUR LA TRANSITION AGRICOLE DU TERRITOIRE ?	41
• Quelles sont les positions politiques, objectifs et moyens mis en œuvre par les collectivités et les acteurs du développement agricole sur le territoire ?	41
• Quels sont les enjeux fonciers locaux ?	44
• Quel est le contexte réglementaire local ?	45
BILAN DE L'ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE	48
SYNTHÈSE DES PISTES D' ACTIONS IDENTIFIÉES.....	50
LIMITES DE L'ÉTUDE : LES QUESTIONS QUI RESTENT EN SUSPENS	52
RESTITUTION ET PERSPECTIVES	55
ANNEXE	57

1- QUEL POTENTIEL DE PRODUCTION BIOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE ?

• Quelles sont les caractéristiques de l'agriculture du territoire ?

Tableau 1 - Principales données d'évolution de l'agriculture entre 1988 et 2010 (Source : Agreste, recensements agricoles)

	1988	2000	2010	Variation communes CT 2000-2010	Variation Auvergne 2000-2010
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	1514	1061	845	-20,4%	-20,9%
Travail dans les exploitations agricoles (en UTA = Unité de Travail Annuel)	2322	1583	1314	-17%	-21,2%
Cheptel (en UGB)	64053	63364	58957	-7,0%	-3,3%
Superficie Agricole Utilisée (en ha)	53441	53227	50626	-4,9%	-3,6%
Superficie Toujours en Herbe (en ha)	52886	52625	50165	-4,7%	-7,3%
Part de la Superficie Toujours en Herbe dans la Superficie Agricole Utilisée (en % de SAU)	99,0%	98,9%	99,0%	+0,1%	-3,8%

► Les 31 communes du contrat comptaient 845 exploitations agricoles en 2010. Ce territoire n'échappe pas à la tendance nationale de recul important du nombre d'exploitations, avec un agrandissement des surfaces et de la taille du troupeau par ferme. La tendance est tout de même légèrement meilleure qu'à l'échelle régionale concernant la diminution de la main d'œuvre dans les fermes (Tableau 1).

► En revanche, les surfaces agricoles et les troupeaux régressent plus vite qu'à l'échelle régionale, même si les surfaces toujours en herbe y sont plus préservées. La SAU du territoire se compose quasiment exclusivement de prairies permanentes ; les quelques surfaces labourées existantes sont présentes au nord-ouest du contrat (communes de Messeix, St-Sulpice...) et au sud sur la partie cantalienne (Beaulieu, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Lanobre...). Elles ont plutôt tendance à régresser.

► Les communes qui gagnent en surfaces agricoles se situent principalement à l'Est, et sont des communes qui comptent finalement peu de leur territoire dans le périmètre du contrat (Figure 1). Le sud et l'est du territoire semblent également un peu moins touchés par la diminution du nombre d'exploitations (Figure 2).

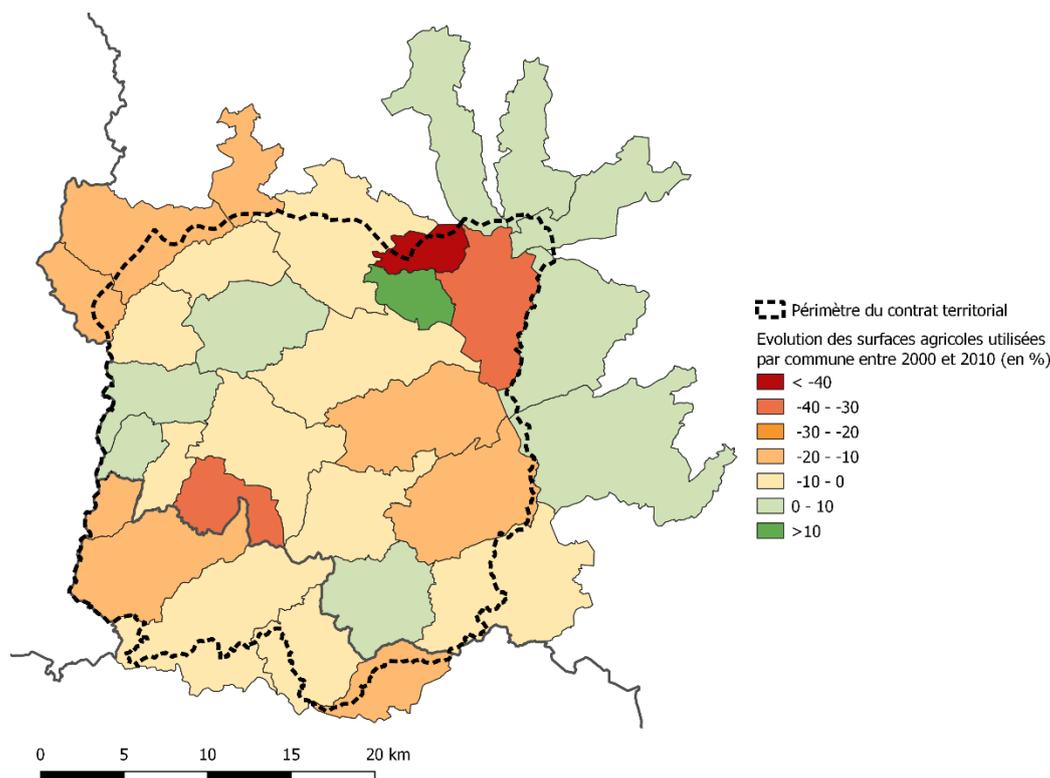


Figure 1 - Evolution de la SAU par commune entre 2000 et 2010 (Sources : Agreste, PNRVA)

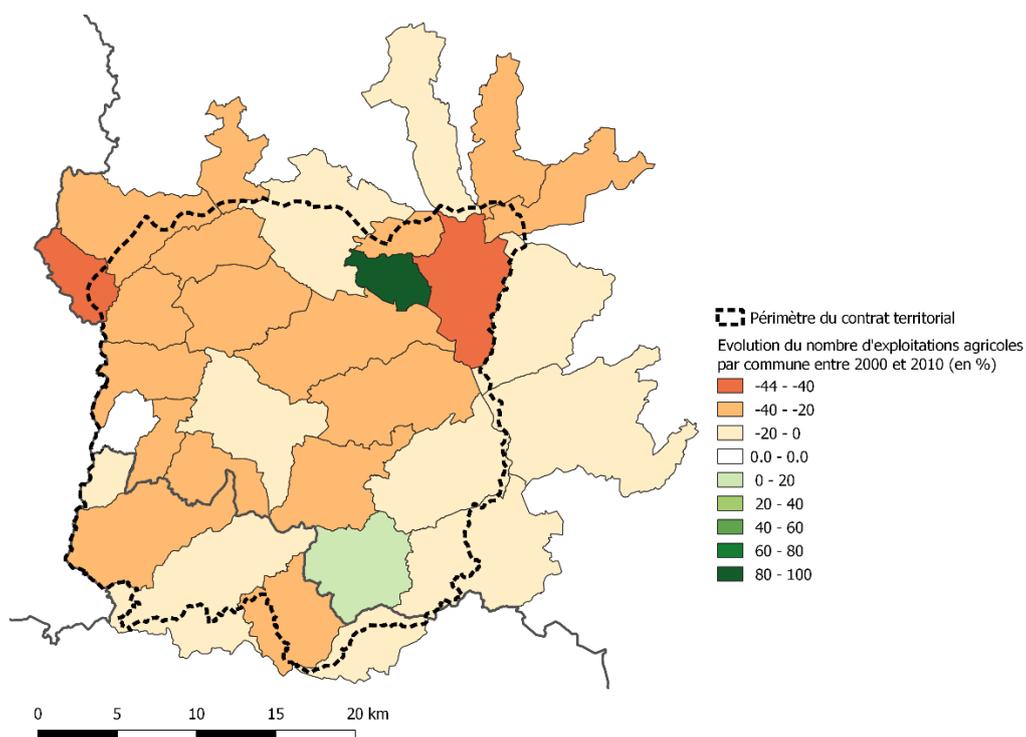


Figure 2 - Evolution du nombre d'exploitations agricoles par commune entre 2000 et 2010 (Sources : Agreste, PNRVA)

► Les fermes de montagne avec des élevages de bovins mixtes laitier/allaitant constituent la production principale du territoire (Figure 3). Les fermes spécialisées laitières se situent au nord du contrat sur la zone des Dômes. Elles sont en régression entre 2000 et 2010 au profit d'une diversification avec des ateliers allaitants sur des systèmes mixtes. Bien que le territoire suive la tendance nationale d'agrandissement des exploitations et des cheptels associés, le nombre de vaches laitières est tout de même en baisse de 14% entre 2000 et 2010. La baisse est moins importante pour les vaches allaitantes, dont le nombre diminue de 7% (sources : Agreste 2000 et 2010).

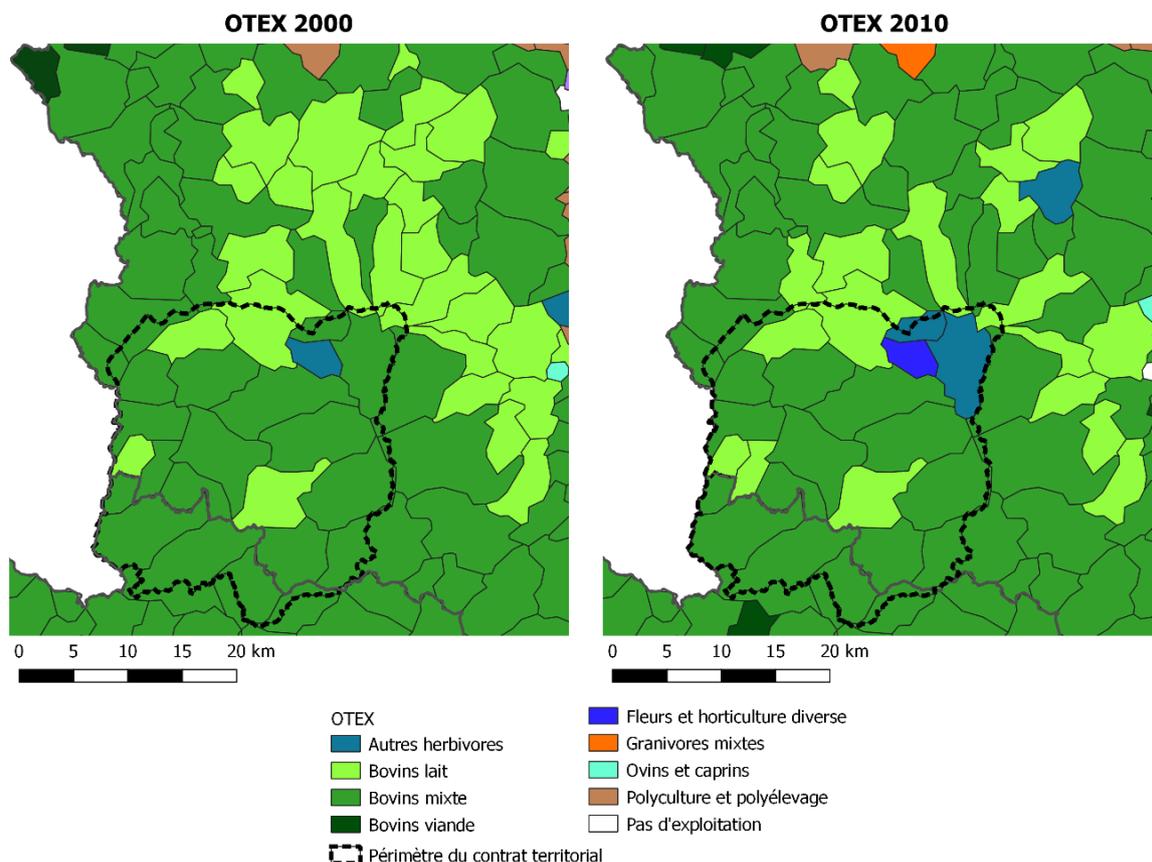


Figure 3 - Evolution de l'OTEX dominante par commune (Sources : Agreste, PNRVA)

► On retrouve les zones de production des 5 AOP fromagères d’Auvergne sur ce territoire. Aucune commune ne se trouve hors de toute zone AOP (Figure 4). La répartition des producteurs de chaque AOP est assez hétérogène :

- l’AOP la plus représentée est l’AOP St-Nectaire (231 fermes (Figure 5)), qui couvre 25 des 31 communes du territoire. Malgré tout, les producteurs en AOP St-Nectaire y sont inégalement répartis : leur nombre est beaucoup plus important dans les communes de la moitié est du territoire tandis que l’AOP est beaucoup moins implantée à l’ouest et sur la partie Cantal.

- les producteurs en AOP Cantal (25 fermes) se concentrent quant à eux essentiellement sur la commune de St-Sauves-d’Auvergne, celle-ci étant la seule qui soit comprise dans l’aire d’appellation Cantal mais pas dans celle du St-Nectaire.

- les producteurs engagés en AOP Bleu d’Auvergne (95 fermes) et/ou Fourme d’Ambert (118 fermes) se situent principalement au nord du territoire, sur les 6 communes qui ne font pas partie de l’aire d’appellation St-Nectaire (Avèze, St-Sulpice, St-Sauves d’Auvergne, Messeix, Perpezat, Savennes) ainsi qu’à Tauves.

- le territoire ne compte aucune ferme engagée en AOP Salers

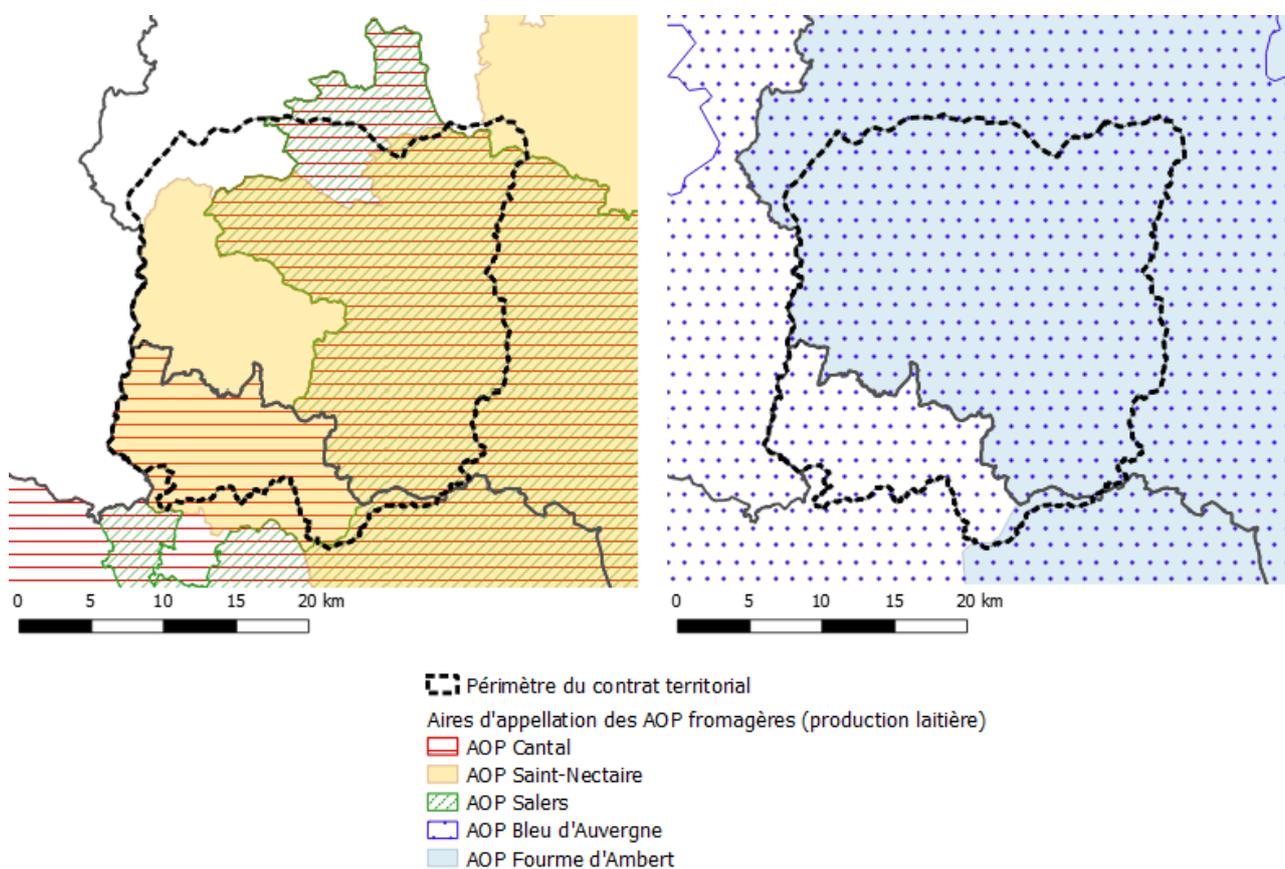


Figure 4 - Zones de production laitière des AOP fromagères (Sources : DatARA, PNRVA)

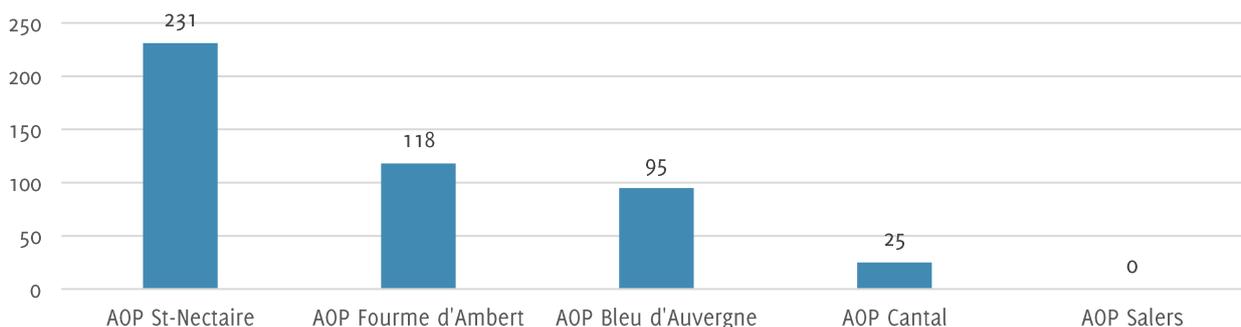


Figure 5 - Nombre de fermes pour chaque AOP des communes du contrat (Sources : syndicats des 5 AOP)

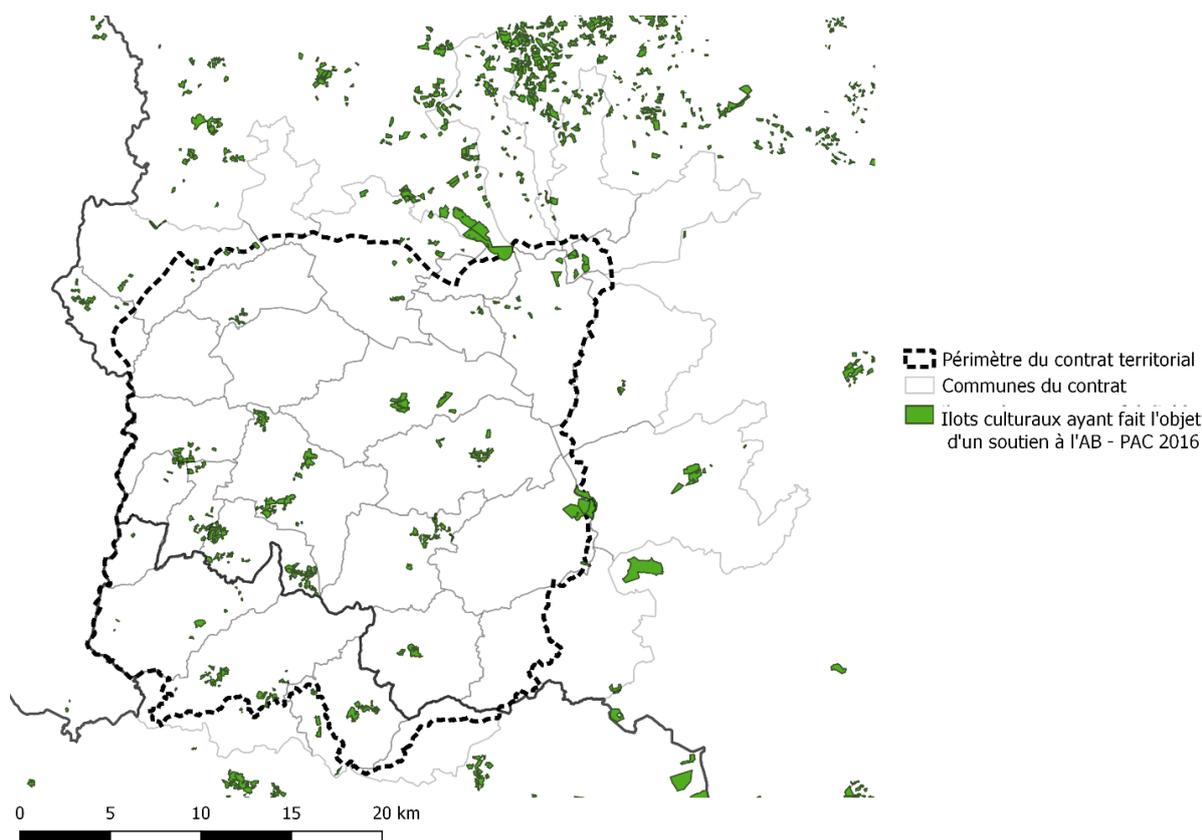


Figure 7 - Ilots culturels avec soutien à l'agriculture biologique en 2016 (Sources : DatARA, PNRVA)

• Les modes de production agricole du territoire sont-ils proches de l'agriculture biologique ?

Focus sur les diagnostics agricoles réalisés

L'analyse de la facilité de passage en AB des exploitations conventionnelles du territoire se base sur les diagnostics agricoles de 28 fermes, ayant été réalisés par le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne, la FRCIVAM Auvergne, la LPO et la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme entre 2017 et 2018 dans le cadre de contractualisations en MAEC. Il est à noter qu'une trentaine de diagnostics supplémentaires ont été réalisés par la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme mais n'ont pas été transmis à Bio 63.

Les diagnostics agricoles ont été réalisés à l'échelle du système global d'exploitation pour les MAEC à enjeu Zones humides (15 fermes) ou d'une partie de l'exploitation pour les MAEC à enjeu Biodiversité (13 fermes). Dans ce dernier cas, les informations générales sur la ferme sont moins détaillées.

► Parmi les 28 fermes enquêtées, 19 se situent dans le Puy-de-Dôme et 9 dans le Cantal. Elles ont quasiment toutes pour production principale l'élevage de bovins, en majorité avec des doubles troupeaux lait/viande ou des troupeaux viande uniquement (Figure 8). Une ferme est spécialisée dans l'élevage d'ovins viande. 3 fermes supplémentaires ayant eu des diagnostics n'ont pas été utilisées dans l'analyse car elles ne possédaient pas d'animaux et utilisaient leurs surfaces herbagères uniquement une partie de l'année pour de la mise en pensions ou de la mise à disposition de pâtures.

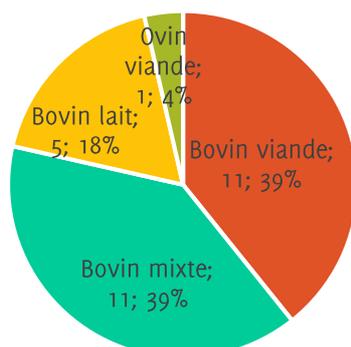
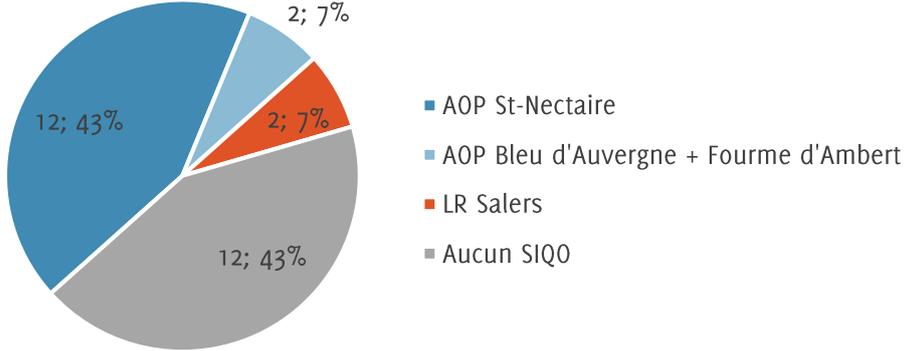
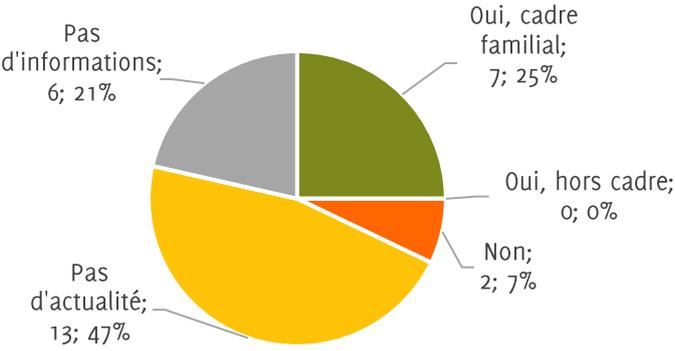


Figure 8 - Répartition des fermes enquêtées par type de production principale

Les 😊 😐 😞 désignent la proximité des fermes au cahier des charges de l'agriculture biologique.

SAU		▶ 90 ha en moyenne (minimum = 50ha, maximum = 128 ha, 5 fermes avec SAU inconnues)												
Cheptel		▶ Bovin viande : 56 VA en moyenne (minimum = 30 VA, maximum = 120 VA), essentiellement de race Salers, quelques croisements en Charolais ▶ Bovin mixte : 37 VL et 23 VA en moyenne, essentiellement de race Montbéliarde pour les laitières et plus diversifié pour les allaitantes (dominante Salers + Charolais, Aubrac, Limousine) ▶ Bovin lait : 82 VL en moyenne (minimum = 60 VL, maximum = 120 VL), uniquement de race Montbéliarde et/ou Prim'Holstein												
Structure juridique		▶ 13 GAEC, 4 EARL, 11 exploitations individuelles												
Chargement		▶ Pas suffisamment d'informations.												
Assolement		▶ Toutes les fermes enquêtées ont un système 100% herbager, composé uniquement de prairies permanentes.												
Alimentation des animaux et gestion des fourrages	😊	<p>▶ Globalement des fermes autonomes en fourrages, basées sur des systèmes 100% herbagers, même si quelques-unes semblent un peu justes notamment en période de sécheresse et recherchent plus de terrains.</p> <p>▶ Seulement 2 fermes utilisent de l'ensilage d'herbe, l'enrubannage étant beaucoup plus répandu (Figure 9). 4 fermes ont une ration fourragère de base composée uniquement de foin.</p> <div style="text-align: center;"> <table border="1"> <caption>Figure 9 - Répartition des fermes enquêtées par type de système fourrager</caption> <thead> <tr> <th>Type de système fourrager</th> <th>Nombre de fermes</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Foin + enrubannage</td> <td>22</td> <td>79%</td> </tr> <tr> <td>Foin + ensilage</td> <td>2</td> <td>7%</td> </tr> <tr> <td>100% foin</td> <td>4</td> <td>14%</td> </tr> </tbody> </table> </div> <p>▶ Aucune exploitation n'est autonome en concentrés. Le niveau d'utilisation des concentrés par ferme n'est pas connu mais ceux-ci sont plus particulièrement utilisés dans l'alimentation des vaches laitières en production et pour la croissance des broustards.</p>	Type de système fourrager	Nombre de fermes	Pourcentage	Foin + enrubannage	22	79%	Foin + ensilage	2	7%	100% foin	4	14%
Type de système fourrager	Nombre de fermes	Pourcentage												
Foin + enrubannage	22	79%												
Foin + ensilage	2	7%												
100% foin	4	14%												
Traitements sanitaires animaux	😊 😐	<p>▶ La logique de traitement des éleveurs concernant les antiparasitaires est plutôt favorable pour un passage à l'AB : ceux qui traitent en systématique sont minoritaires (un peu moins de la moitié) par rapport à ceux qui traitent au cas par cas et selon l'état des animaux, même si la réalisation d'analyses coprologiques n'est pas pratiquée par la majorité des éleveurs. Les éleveurs ne semblent pas rencontrer de problèmes sanitaires particuliers sauf 2 éleveurs qui ont évoqué des cas de piroplasmose.</p> <p>▶ Peu d'informations dans les diagnostics sur l'utilisation d'antibiotiques</p>												
Débouchés	😞 😐	<p>▶ Essentiellement en circuits longs, seulement 3 fermes ont une activité de vente directe (1 en lait, 2 en viande).</p> <p>▶ Les 2 fermes en bovin viande correspondent également aux 2 seules fermes qui engraisent des animaux, l'une des veaux gras, l'autre des veaux gras, des bœufs et des génisses. Toutes les autres fermes sont des systèmes naisseurs avec vente de broustards uniquement.</p> <p>▶ 18 fermes sur 28 valorisent leurs produits sous SIQO : 12 en AOP St-Nectaire, 2 en AOP Bleu d'Auvergne et Fourme d'Ambert, 2 en Label Rouge Salers (Figure 10).</p> <p>▶ 12 sur 28 ne valorisent sous aucun signe officiel de qualité, ce sont quasiment toutes des fermes en bovin viande, sauf une en bovin lait et celle en ovin viande.</p>												

Débouchés		 <p>Figure 10 - Répartition des fermes enquêtées par type de SIQO sous lesquels sont commercialisés les produits</p>
Bâtiments	☹️	<p>Les informations sur le type de bâtiment n'ont été collectées que pour les MAEC à Enjeu Eau, soit pour 15 fermes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► 13 fermes sur 15 possèdent au moins un bâtiment de type « étable entravée » avec des animaux à l'attache, soit 87% des fermes. A l'horizon 2021, ce type de bâtiments risque d'être problématique en bio car le nouveau règlement qui rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021 risque de limiter la dérogation existante uniquement à des fermes de petite taille. La notion de « petite taille » n'est pas encore définie mais elle risque d'exclure un certain nombre de fermes du système de production biologique, ainsi que de limiter les conversions de beaucoup d'autres. Certaines fermes déjà en bio ou en conversion ne sont en effet pas toutes en mesure aujourd'hui d'appliquer la dérogation actuelle, qui demande que les animaux sortent 2 fois par semaine si les conditions le permettent.
Fertilisation		<ul style="list-style-type: none"> ► Trop peu d'informations sur les pratiques concernant la fertilisation minérale. ► Toutefois, à dire d'acteurs du territoire, les pratiques de fertilisation semblent très hétérogènes au sein d'une même exploitation et dépendent beaucoup de l'accessibilité et de l'usage des parcelles ; il a globalement été mis en évidence que les parcelles de fauche étaient plutôt sous-fertilisées tandis que celles de pâturage étaient au contraire plutôt sur-fertilisées.
Désherbage	😊	<ul style="list-style-type: none"> ► Toutes les fermes étant composées de systèmes 100% herbagers sans production de cultures, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé mis à part quelques fermes qui utilisent du PH3 pour les taupes.
Contexte social		 <p>Figure 11 - Transmission des fermes enquêtées : successions envisagées</p> <ul style="list-style-type: none"> ► La transmission des fermes semble être un problème moins prépondérant que dans d'autres territoires, même si 47% des fermes ne se sont pas encore posée la question car une succession n'est pas d'actualité (Figure 11). A dire d'acteurs, la zone en AOP St-Nectaire est en effet celle située en zone de montagne où la dynamique de transmission des fermes est la meilleure.

• Des agriculteurs sont-ils investis dans des démarches de changement ou d'innovation ?

► 66 exploitations ont engagé des MAEC sur le territoire du PAEC « Sources de la Dordogne, Sancy, Artense » entre 2017 et 2018, soit 2795,27 ha en 2017 pour 58 fermes et 735,32 ha en 2018 pour 8 fermes (Sources : bilan de campagne PAEC 2017-2018 du PNRVA au 07/06/2018).

► La principale mesure contractualisée pour chaque enjeu est une mesure « Prairies Fleuries » (AU_DSA7_PFo1 et AU_DSB7_PFo1) qui correspond à la présence d'un certain nombre de plantes indicatrices, et qui impose des pratiques que les agriculteurs du territoire réalisent déjà (pas de retournement de prairies, pas de produits phytosanitaires...) (Figure 12).

► Les mesures suivantes les plus contractualisées sont en revanche beaucoup plus contraignantes pour les fermes s'y étant engagées :

- mesures « Absence de fertilisation et ajustement de la pression de pâturage » (AU_DSA7_PP01 et AU_DSB7_PP01), impliquant une absence totale de fertilisation minérale et organique (N,P,K), un chargement maximal autorisé, ainsi que l'interdiction des produits phytosanitaires et du retournement des prairies.

- mesures « Amélioration de la gestion pastorale » (AU_DSA7_PP02 et AU_DSB7_PP02), impliquant l'établissement et la mise en œuvre d'un plan de gestion pastorale, l'interdiction des produits phytosanitaires et du retournement des prairies

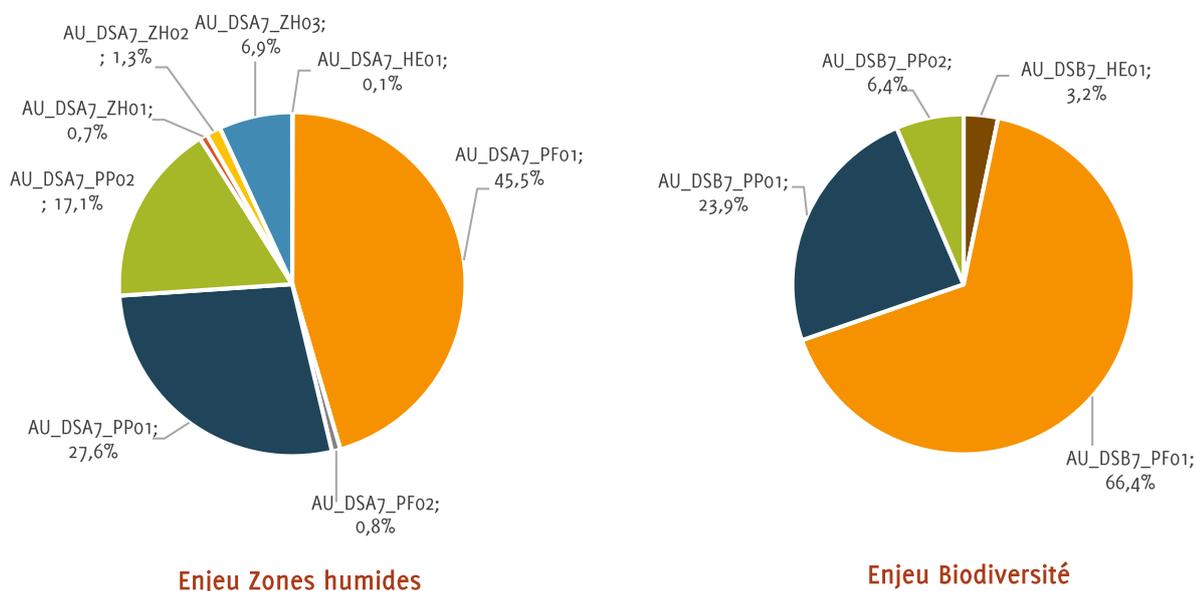


Figure 12 - Répartition du nombre d'hectares engagés en MAEC par type de mesure et par enjeu (Sources : PNRVA)

Dynamiques collectives et accompagnement au changement de pratiques

► Plusieurs GIEE sont actifs sur le territoire ou dans sa périphérie :

Dans le Puy-de-Dôme :

Intitulé	Structure porteuse	Structure d'accompagnement	Nombre d'agriculteurs impliqués	Secteur
« Engager une démarche collective pour maîtriser la médecine de troupeau préventive en élevage bovin viande afin de faciliter le développement de l'engraissement »	Coopérative Covido-Bovicoop	Comité de pilotage <i>ad hoc</i>	50	Puy-de-Dôme, Allier, Saône-et-Loire, Loire
« Création d'une cave collective de St-Nectaire labellisé AB »	Association des Producteurs, Fromagers Affineurs (APFA)	Bio63 et Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	19	Commune d'Egliseneuve d'Entraigues

Dans le Cantal :

Intitulé	Structure porteuse	Structure d'accompagnement	Nombre d'agriculteurs impliqués	Secteur
« Innover et améliorer la durabilité du système traditionnel Salers pour assurer un avenir à ce modèle d'élevage unique et ancré à son territoire, par la valorisation des ressources naturelles et par la commercialisation de produits de qualités »	Association Tradition Salers	Chambre d'Agriculture du Cantal	44	Monts du Cantal, du Cézallier et de la Planèze de Saint-Flour (+ Artense, bassin d'Aurillac, Massif du Sancy)
« Conforter durablement et assurer le développement de la production de porcs de montagne sur paille »	Coopérative Agricole des Producteurs de Porcs (CAPP, groupe Altitude)	Coopérative Agricole des Producteurs de Porcs (CAPP, groupe Altitude)	22	Département du Cantal

► Le dispositif DEPHY FERME du plan Ecophyto II rassemble des exploitations agricoles conventionnelles et biologiques engagées dans une démarche collective et volontaire de réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Elles sont réparties dans différents réseaux, chacun animé par un ingénieur réseau. Le territoire Sources Dordogne n'est concerné par aucun réseau Dephy. Même si l'utilisation de produits phytosanitaires y est quasiment réduite à zéro, certaines problématiques impliquant l'utilisation de produits phytosanitaires restent tout de même non négligeables sur ce territoire, comme la gestion de la pullulation de rats taupiers grâce à des gaz neurotoxiques utilisés contre les taupes.

► Les CUMA sont très peu implantées sur le territoire : seulement 4 CUMA sont présentes sur les communes du contrat (Figure 13). Elles sont en outre de taille plutôt modeste, comptant entre 4 et 15 adhérents environ. Les questionnaires de sensibilité à l'AB (cf partie suivante) ont permis de mettre en évidence que plusieurs fermes bio étaient bien connues sur le territoire du fait de leur implication dans la CUMA de l'Artense à Champs-sur-Tarentaine-Marchal (présidée par un agriculteur bio).

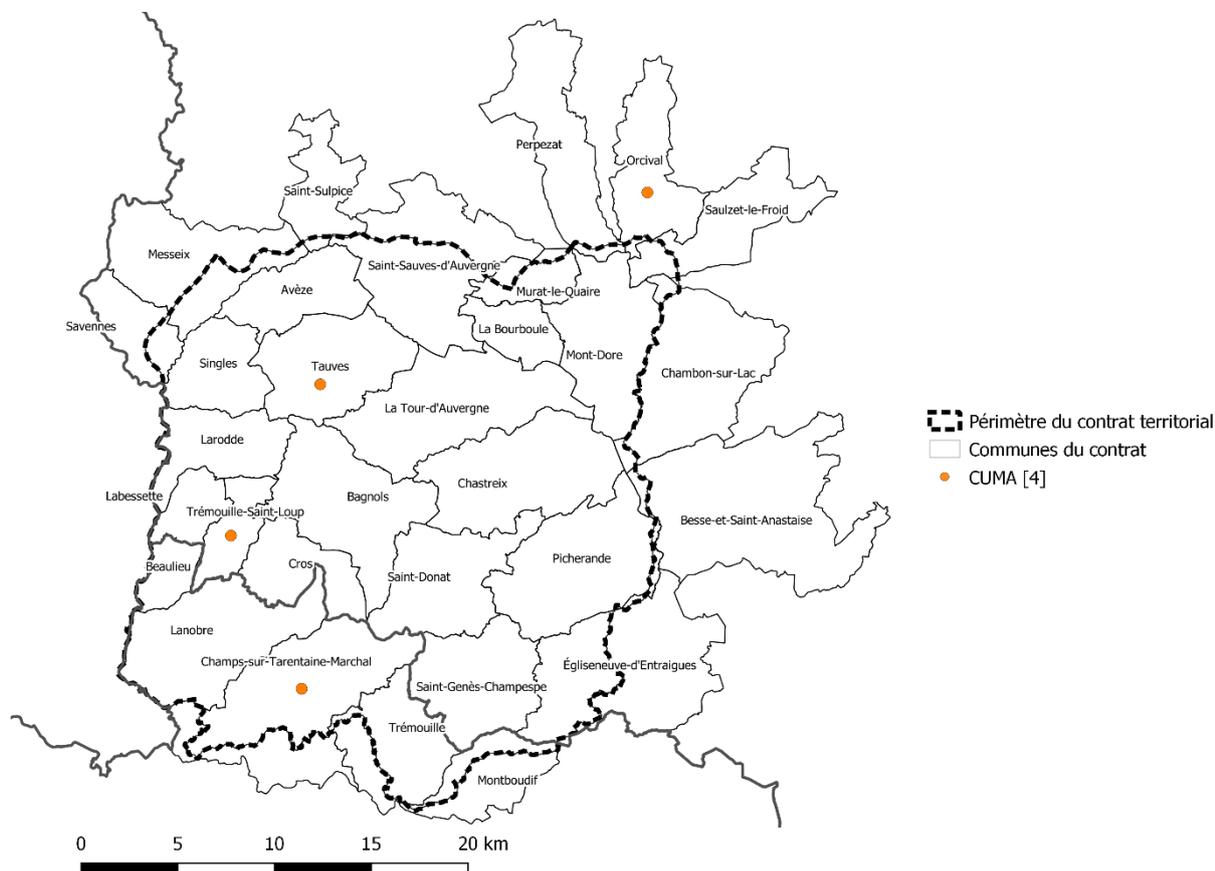
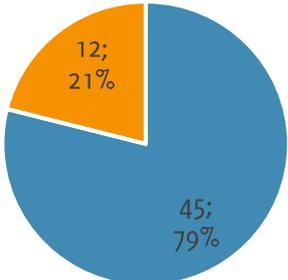
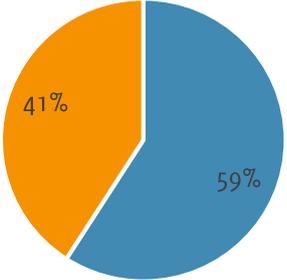
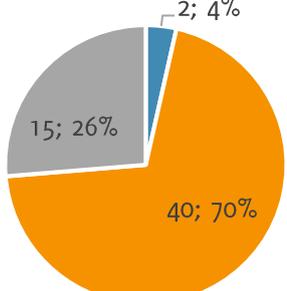
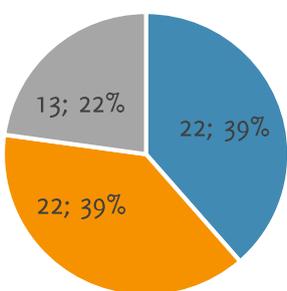


Figure 13 - Localisation des CUMA présentes sur les communes du contrat (Sources : FRCUMA, FDCUMA, PNRVA)

• Quelle est la sensibilité des agriculteurs conventionnels envers la bio, envers les systèmes environnementalement performants ?

Focus sur les questionnaires de sensibilité à l'AB

L'analyse de la sensibilité à l'agriculture biologique des agriculteurs conventionnels se base sur un questionnaire proposé aux agriculteurs en même temps que le diagnostic agricole réalisé pour l'engagement des MAEC. 57 questionnaires ont été recueillis via le PNRVA, la FRCIVAM, la LPO et la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme. Ces derniers s'organisaient en plusieurs parties : connaissance globale de l'agriculture biologique, points forts/points faibles de la ferme par rapport à un système bio (réponse libre, pas de choix prédéfinis), motivations et freins à la conversion (liste de choix prédéfinis à cocher + ajouts par l'agriculteur si besoin), recueil des besoins d'informations et d'accompagnement, avis sur la possibilité d'une conversion.

<p>Connaissance et discussion avec des agriculteurs bio</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Figure 14 - Connaissance d'agriculteurs bio</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Figure 15 - Discussion des aspects techniques de la bio</p> </div> </div> <p>► 79% des agriculteurs conventionnels connaissent des agriculteurs bio (Figure 14), mais parmi eux, seulement 59% ont déjà discuté des aspects techniques de l'AB (Figure 15).</p>
<p>Participation rencontre technique</p>	<div style="text-align: center;">  <p>Figure 16 - Participation à des rencontres techniques bio</p> </div> <p>► Seulement 2 agriculteurs conventionnels parmi ceux enquêtés ont déjà participé à des rencontres techniques bio (Figure 16).</p>
<p>Discussion de l'AB avec ses opérateurs économiques</p>	<div style="text-align: center;">  <p>Figure 17 - Discussion de la bio avec les opérateurs économiques</p> </div> <p>► 39% des agriculteurs (soit 2 sur 5) ont déjà discuté de l'AB avec leur(s) opérateur(s) économique(s) (Figure 17).</p>

Ces chiffres restent toutefois à relativiser au vu du nombre conséquent de réponses manquantes pour les deux questions précédentes, avec respectivement 15 et 13 personnes n'ayant pas répondu.



Figure 18 - Motivations à la conversion bio exprimées par les agriculteurs (en nombre de fois citées)

- La première raison qui motiverait les éleveurs à se convertir à l'AB est une motivation technique (Figure 18). 1 producteur sur 2 estime que son système est déjà proche de l'AB et que le « pas technique » plus réduit pour passer en bio pourrait être une source de motivation à la conversion.
- La motivation économique de mieux valoriser ses productions est également prépondérante. Pourtant, il est intéressant de noter que les producteurs ne semblent pas voir en la bio uniquement un intérêt économique comme cela peut être le cas dans d'autres territoires : en effet, parmi les 25 producteurs ayant cité la motivation « mieux valoriser ses productions », seulement 4 n'ont cité que cette motivation. Les motivations sociologiques sont également bien représentées et traduisent une certaine sensibilité des éleveurs à la philosophie de l'AB, à travers la valorisation de produits de qualité en lien avec la demande des consommateurs.

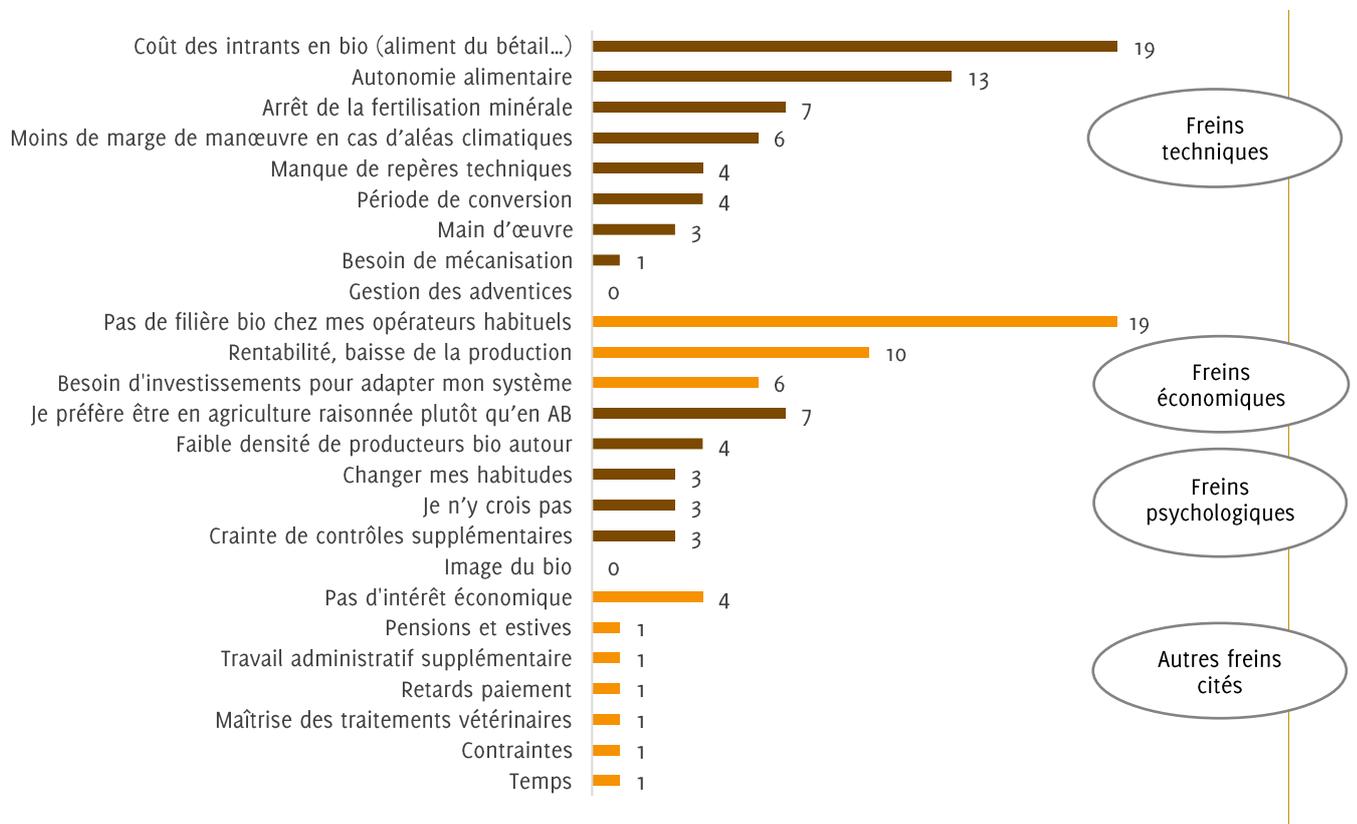


Figure 19 - Freins exprimés à la conversion bio exprimés par les agriculteurs (en nombre de fois cités)

► Les principaux freins à la conversion AB correspondent en partie à ceux déjà identifiés dans les diagnostics agricoles (Figure 19) :

- le coût des achats d'intrants extérieurs (19/57) et l'autonomie alimentaire (13/57), avec des systèmes de montagne 100% herbagers qui ne permettent pas la production de céréales

- le manque de débouchés en bio : non différenciation économique des produits à la fois AOP et bio pour la production laitière, fermes naisseurs et inexistence actuelle d'une filière broutards bio pour la production allaitante (19/57)

- le risque d'une baisse de la production et de la rentabilité économique des exploitations est également évoqué par 10 agriculteurs sur 57 (crainte d'une diminution des rendements des prairies, de la production laitière et de la conformation des animaux)

► Les freins psychologiques ressortent finalement assez peu, en comparaison aux freins techniques et économiques. Toutefois, le frein psychologique le plus important correspond au pendant de la motivation « techniques déjà proches » : 7 producteurs estiment qu'ils préfèrent rester en agriculture raisonnée plutôt que passer en bio, même si 5 d'entre eux ont aussi cité la motivation « techniques déjà proches ».

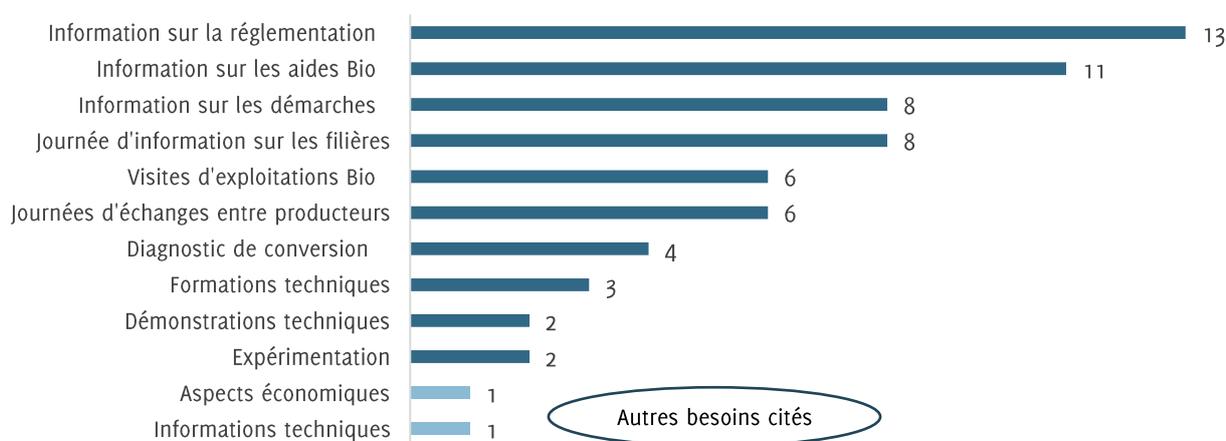


Figure 20 - Besoins d'informations et d'accompagnement à l'AB exprimés par les agriculteurs (en nombre de fois cités)

► 40% des agriculteurs (soit 23/57) ont exprimé des besoins d'informations ou d'accompagnement à l'agriculture biologique. Ce sont pour la majorité des besoins d'informations sur la réglementation (13/57), les aides (11/57), les démarches (8/57) et les débouchés (8/57), en lien avec les freins évoqués précédemment. Certains producteurs expriment également le besoin de faire du lien avec des producteurs déjà convertis et de visiter des fermes bio afin d'appréhender plus concrètement le mode de production bio (Figure 20).

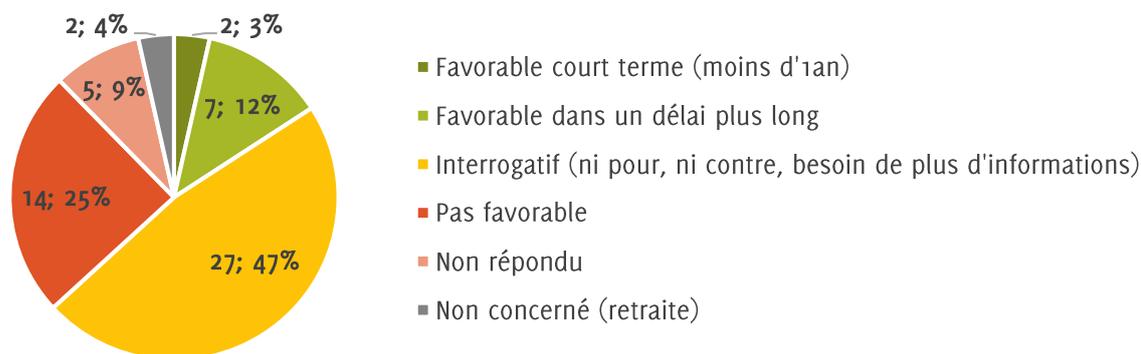


Figure 21 - Avis des agriculteurs pour une conversion à l'AB

► Vis-à-vis des perspectives de conversion, l'opinion majoritaire exprimée est représentée par 47% d'agriculteurs qui ne se positionnent « ni pour, ni contre » et qui ont besoin de plus d'informations pour y réfléchir (Figure 31). 25% des agriculteurs interrogés ne se disent pas favorables à l'AB. 15% des agriculteurs se disent favorables à une conversion à court terme ou dans un délai plus long, un producteur s'est d'ailleurs converti en 2018 depuis son diagnostic. Il est également à noter que 5 producteurs sur 57 n'ont pas répondu à cette question ; on peut toutefois estimer que ce sont plutôt des personnes défavorables à l'AB puisqu'elles n'ont formulé que des freins à l'AB et n'ont donné aucune motivation parmi celles proposées.

- La sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs en faveur de la bio font-ils l'objet d'animation, de moyens techniques et financiers ?

Enseignement agricole

Actualités

Dans le cadre du projet agroécologique pour la France, le plan « Enseigner à produire autrement » prévoit la rénovation des diplômes pour intégrer dans tous les référentiels de formation les principes de l'agro-écologie, dont la bio. Une convention cadre nationale de partenariat a été signée en juillet 2017 entre le Ministère de l'Agriculture et la FNAB pour le développement de la formation et de l'enseignement en AB. En juillet 2018, la première déclinaison régionale a été signée entre la DRAAF-SRFD et la FRAB Auvergne-Rhône-Alpes.

- Depuis 2008, l'ensemble des référentiels de formation initiale et continue intègrent l'agriculture biologique.
- Aucun établissement d'enseignement agricole n'est présent sur le territoire du contrat. En revanche, le lycée de Rochefort-Montagne se situe à proximité immédiate du nord du contrat et constitue un établissement de référence sur l'AB, avec une ferme d'exploitation 100% bio depuis 2011 (ateliers bovin lait et ovin viande). Côté Limousin, il n'existe pas de formation spécifique à la bio à proximité, ni de ferme d'établissement agricole conduite en bio ; le lycée agricole le plus proche est le lycée de l'environnement de Neuvic.

Accompagnement technique spécialisé bio

Tableau 2 - Accompagnement technique spécialisé bio disponible

	Puy-de-Dôme	Cantal	Auvergne
Réseau AB (GAB et FRAB)	► Bio63 : 4 animatrices	► Bio15 : 1 animatrice	► FRAB Auvergne Rhône-Alpes : 1 conseiller technique maraîchage + 1 conseillère technique arboriculture, petits fruits, PPAM
Réseau Chambres d'Agriculture	► 2,5 ETP (2 salariés à plein temps + 1 salariée diversification à mi-temps sur l'AB)	► 1 ETP (1 salarié)	

- Même si l'accompagnement technique disponible en bio dans les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal est plutôt bien développé (réseau des GAB et des Chambres d'Agriculture), les sièges de ces structures restent toutefois éloignés du territoire (Tableau 2).

Conclusion sur le potentiel de production biologique

<p>Atouts du territoire</p>	<p><u>Pratiques globales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Systèmes herbagers composés à 100% de prairies permanentes - Autonomie fourragère plutôt bien atteinte avec très peu de fermes utilisant de l'ensilage - Présence forte de produits sous signe de qualité, notamment pour la filière lait - Utilisation des antiparasitaires plutôt raisonnée - Utilisation de produits phytosanitaires quasi inexistante <p><u>Sensibilité à l'AB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Majorité d'agriculteurs interrogatifs par rapport à l'AB, avec des questionnements - Proximité de leur système par rapport à l'AB vue comme une motivation, motivations économiques non exclusives - Des éleveurs plutôt sensibles à la dimension sociale de l'AB et soucieux de valoriser leurs produits auprès de la société <p><u>Contexte du territoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone de montagne basée sur la ressource herbagère - La zone AOP St-Nectaire permet de soutenir une certaine dynamique sur le territoire - Proximité du lycée agricole de Rochefort-Montagne avec une exploitation 100% bio - Accompagnement technique disponible (les sièges des structures où sont basés les animateurs et techniciens sont toutefois relativement éloignés du territoire)
<p>Limites et freins potentiels</p>	<p><u>Pratiques globales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Systèmes naisseurs avec une production de broutards et très peu d'engraissement - Elevages dépendants des achats de concentrés extérieurs, pas d'autonomie alimentaire - Part très importante d'étables entravées <p><u>Sensibilité à l'AB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ¼ des fermes complètement défavorables à l'AB <p><u>Contexte du territoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surfaces bio encore peu développées sur ce secteur, avec des producteurs bio assez isolés géographiquement - Territoire inadapté à la production de cultures pour l'alimentation des animaux - Surfaces agricoles et nombre d'animaux d'élevage en déprise - Très peu de dynamiques collectives locales de travail ou de réflexion en commun (CUMA, GIEE, etc) - Territoire excentré par rapport aux sièges des structures d'accompagnement technique
<p>Orientations, actions à développer</p>	<p><u>Sensibilisation et information autour de l'AB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer sur les débouchés existants et sur les références technico-économiques de production - Informer sur la réglementation en AB, notamment sur les « points de blocage » souvent exprimés (gestion des estives et des pensions d'animaux, bâtiments...), ainsi que sur les aides et la démarche de certification - Faire connaître le fonctionnement des fermes bio afin de lever les a priori <p><u>Animation collective et accompagnement technique au développement de pratiques en faveur de la qualité de l'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les éleveurs bio et en conversion à engraisser leurs animaux et les accompagner techniquement - Inciter les éleveurs bio et en conversion à développer leur production en s'appuyant sur la valorisation de l'herbe afin de limiter l'utilisation de concentrés - Pérenniser les nombreuses conversions de ces dernières années, avec un accompagnement au changement de pratiques et à l'adaptation du système - Développer des groupes de travail autour de thématiques qui fédèrent les producteurs du territoire (ex : santé animale) et s'appuyer sur les quelques initiatives existantes <p><u>Lien aux débouchés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien aux filières (bio et conventionnelles) <p><u>Compléments à l'étude de potentiel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un complément d'étude spécifique sur les bâtiments entravés lorsque le nouveau cahier des charges européen sera connu (horizon 2020) : Combien de fermes concernées ? Quelles adaptations possibles ?

2 – QUEL POTENTIEL DE DÉBOUCHÉS BIOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE ?

• Quel potentiel de consommation de produits bio sur le territoire ?

Importance du bassin de consommation proche

- ▶ Le territoire Sources de la Dordogne Sancy Artense est un territoire principalement rural avec une moyenne de 517 habitants par commune. 7 communes sur 31 ont plus de 1000 habitants, la plus importante étant La Bourboule avec 1786 habitants.
- ▶ La population du territoire se concentre essentiellement au nord et au sud-ouest, avec un rayonnement notable des communes touristiques autour du Sancy et de la station thermale de la Bourboule. Le secteur de Lanobre constitue la deuxième zone de population du territoire, avec la proximité de Bort-les-Orgues, en Corrèze, qui compte 2745 habitants (Figure 22).
- ▶ Il n'y a pas de bassin de consommation notable sur le territoire. En revanche, le flux touristique est très important en saison, l'hiver et l'été, principalement autour du Massif du Sancy. Les bassins de consommation les plus proches sont ceux d'Ussel (9783 habitants), d'Issoire (14564 habitants) et la métropole clermontoise (286 190 habitants).
- ▶ La densité de population moyenne de ce territoire est de 18 habitants/km², ce qui est très inférieur à la moyenne régionale qui est de 52 habitants/km². La moitié des communes du territoire sont très peu peuplées, avec moins de 10 habitants/km².

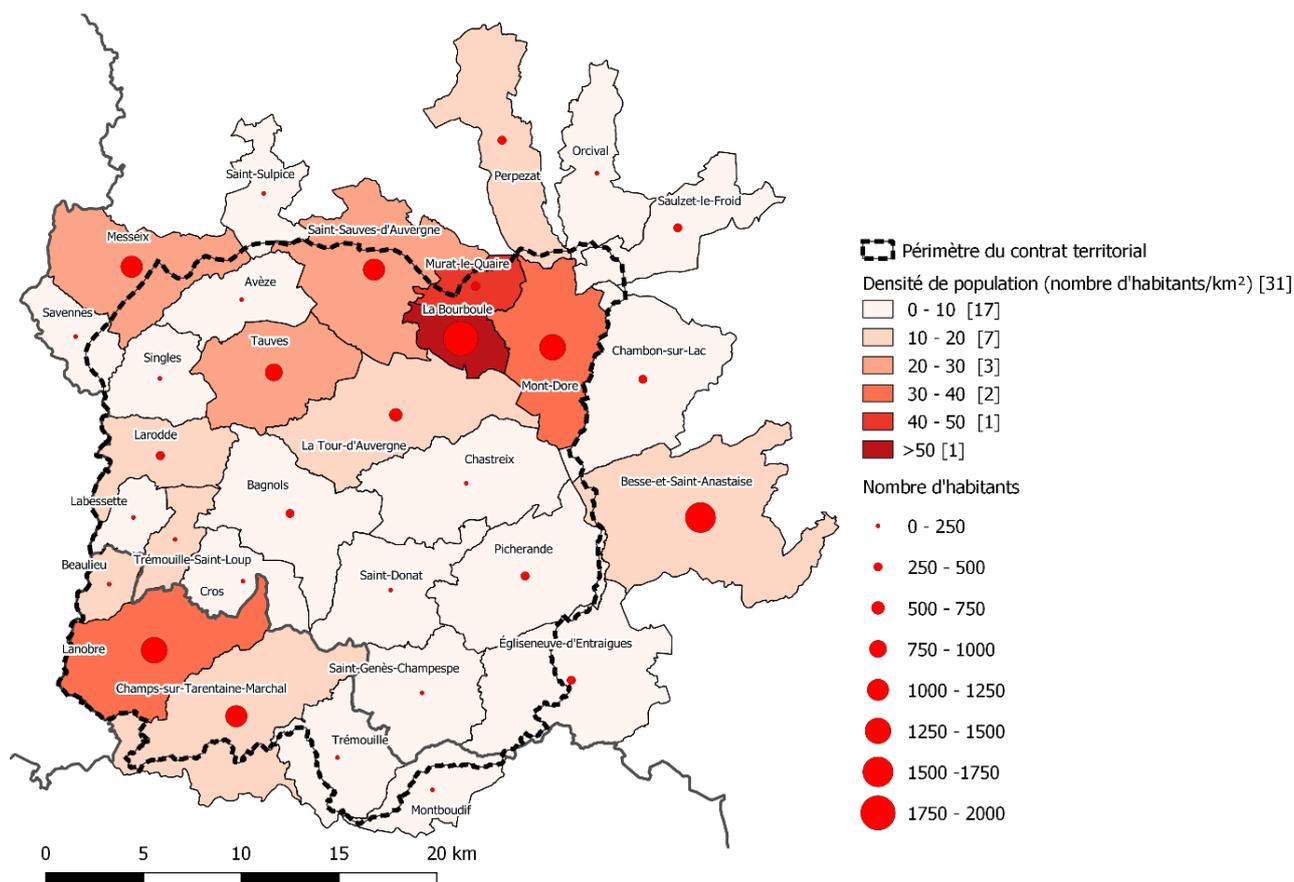


Figure 22 - Densité de population et nombre d'habitants par commune (Sources : INSEE, PNRVA)

- ▶ En termes d'évolution de population, entre 2010 et 2015, la population totale des communes du territoire du contrat est en baisse de 2,6%, soit 423 habitants en moins. Elle atteint 16028 habitants en 2015. 21 communes sur 31 voient leur population décliner sur ces 5 années. Le sud-ouest du territoire et notamment la partie cantalienne semblent plutôt gagner quelques habitants, ainsi que quelques communes isolées telles que Chambon-sur-Lac et Tauves (Figure 23).

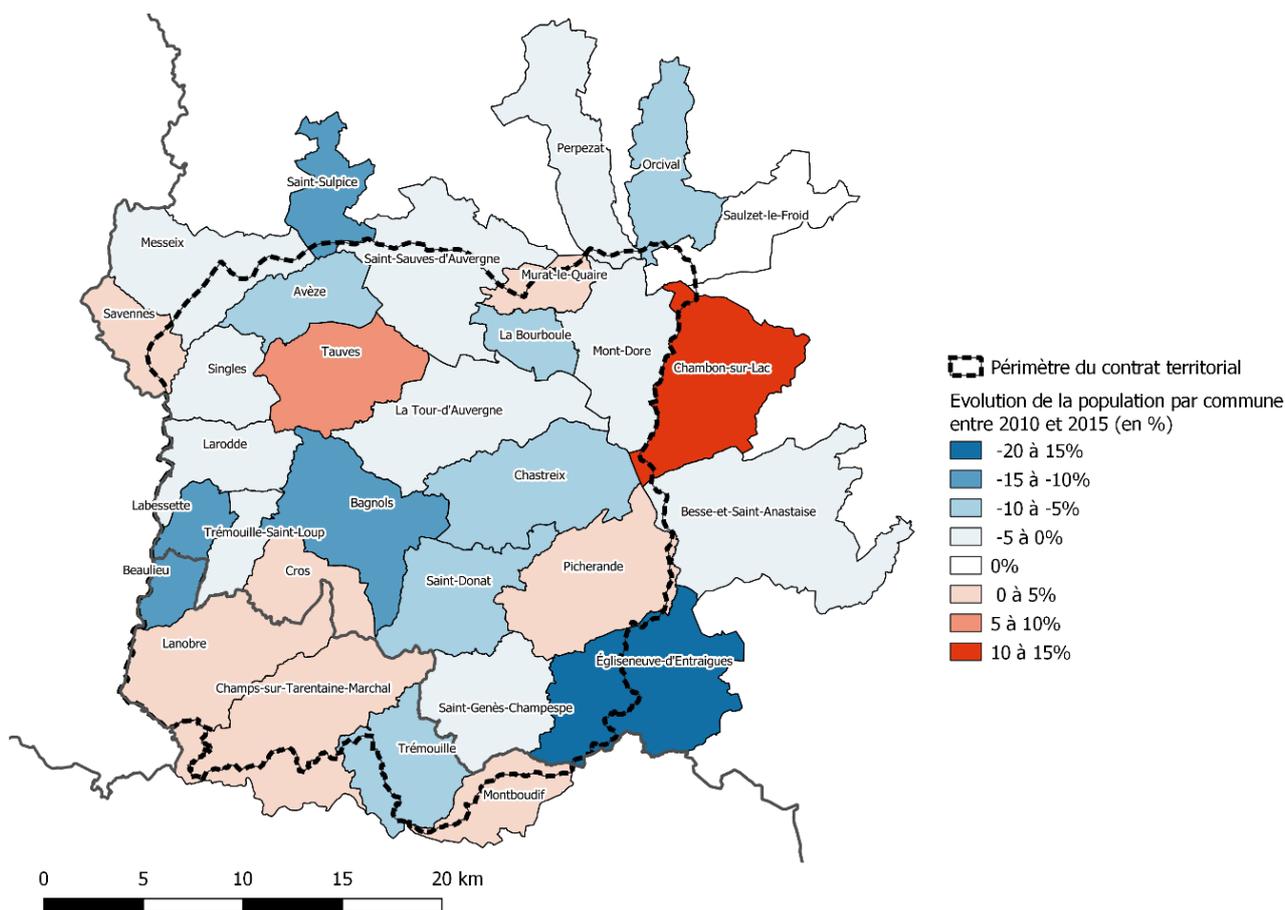


Figure 23 - Evolution de la population des communes du contrat entre 2010 et 2015 (Sources : INSEE, PNRVA)

► En 2015, le taux de chômage de la population active des 15-64 ans était de 7,8 %, inférieur à la moyenne régionale de 10,1%.

Accessibilité du bassin de consommation

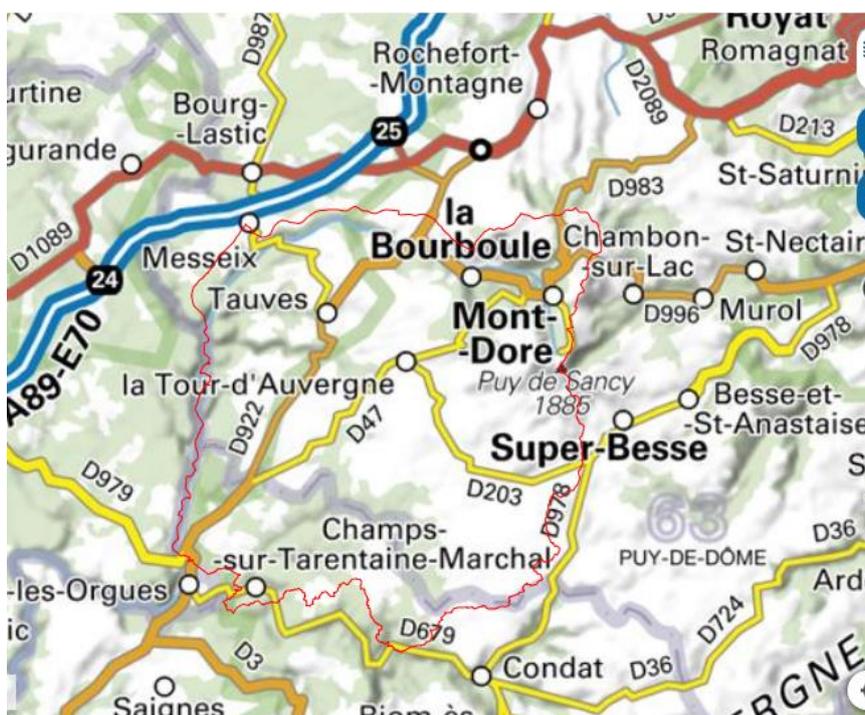


Figure 24 - Principaux axes routiers du territoire (Sources : Geoportail, PNRVA)

► Le principal axe de circulation du territoire et la RD922 qui relie l'ouest du Cantal à la RN89 venant d'Ussel et remontant jusqu'à Clermont (*Figure 24*). Sur le territoire, elle relie Lanobre à St-Sauves-d'Auvergne. L'autoroute A89 (Bordeaux-Lyon) est également accessible facilement depuis les communes du nord-ouest du territoire.

► Toutefois, les principaux bassins de consommation restent éloignés du territoire. Il faut compter au moins 30 min pour aller à Ussel depuis l'extrême ouest du territoire, 45min pour rejoindre Issoire depuis l'extrême est et au minimum 1h pour accéder à Clermont. Pendant l'hiver, l'enneigement peut aussi venir compliquer la circulation sur le territoire.

• Quels débouchés biologiques en restauration hors-domicile (RHD) ?

► La compétence est laissée aux communes pour ce qui est des cantines scolaires. Les communes de La Bourboule et Picherande ont notamment initié une démarche d'introduction de produits bio dans leurs cantines scolaires avec des repas bio 2 jours par semaine.

► Toutefois, d'autres établissements avec une restauration collective utilisent des outils d'approvisionnement en produits locaux et/ou bio. Mis en place et financé par les conseils départementaux, l'outil Agrilocal vise à favoriser l'accès aux produits locaux à la commande publique. La plateforme en ligne est disponible pour les 2 départements concernés par le territoire, Puy-de-Dôme et Cantal. Côté Puy-de-Dôme, 17 établissements ont déjà utilisé la plate-forme pour commander des produits locaux (bio ou non bio), et 15 fermes font partie des fournisseurs d'Agrilocal63 sur ce secteur, dont 5 en bio.

► La plate-forme coopérative de producteurs et de transformateurs Auvergne Bio Distribution est également présente à l'échelle régionale (ex-Auvergne) et vise à approvisionner la restauration collective en produits bio, en achetant directement auprès des producteurs. 6 établissements l'utilisent sur le territoire du contrat, certains en complément d'Agrilocal.

• Quels débouchés biologiques en circuits courts ?

► Une dizaine de producteurs bio du territoire sur les 42 du territoire ont une activité de vente en circuits courts, tous sont situés dans le Puy-de-Dôme (Source : Carte des Bonnes Adresses Bio des producteurs adhérents de chaque département) : 5 lait et produits laitiers, 4 viande et produits carnés, 1 fruits et légumes, 1 produits de la ruche. Certains diversifient avec d'autres produits tels que pain, œufs, safran...

Marché bio	► Marché estival 100% bio de La Bourboule tous les mardi matin de mi-juin à fin septembre. Le marché rassemble une vingtaine de producteurs du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Creuse. Il a été initié par la municipalité et Bio 63 en 2016 et est organisé par l'association locale Sancy Bio. ► D'autres marchés existent sur le territoire mais n'ont pas spécialement d'offres en produits bio (Egliseneuve-d'Entraigues, Messeix, Picherande, la Tour d'Auvergne, Tauves, etc).
AMAP	► Aucune AMAP n'est présente sur le territoire. La plus proche se situe à Aydat.
Point de vente collectif	► Depuis février 2018, le magasin de producteurs Bio Massif a ouvert sur la commune de Besse. Cette démarche a été accompagnée par Bio63 et regroupe 12 producteurs associés et 15 dépôts-vendeurs qui souhaitent relocaliser leurs débouchés. ► Il existe également un point de vente collectif mixte (bio et non bio) à proximité du territoire, situé à Laqueuille-Gare sur la commune de St-Julien-Puy-Lavèze. Il regroupe des producteurs de l'association La Jonquille dont quelques-uns sont en bio.

► Plusieurs initiatives locales qui peuvent offrir de nouvelles perspectives de valorisation de produits locaux sur le territoire ou à proximité sont également à mentionner :

- projet de cave d'affinage collective de St-Nectaire 100% bio à Egliseneuve-d'Entraigues
- projet de création d'un atelier collectif de transformation de lait de vache Salers à Tauves (pour le moment uniquement des producteurs conventionnels)
- projet de création d'un atelier collectif de transformation de viande à Ydes, suivi par le GVA local

► Les magasins spécialisés, GMS et artisans locaux du territoire peuvent également constituer des débouchés en circuits courts s'ils s'approvisionnent en local (pas d'infos sur ce point pour les entreprises ci-dessous) :

Magasins spécialisés	► Pas de magasin spécialisé bio sur le territoire. Les plus proches sont Bioshop à Ussel et Biologiquement Votre à Issoire
GMS	► 2 GMS sont certifiées pour commercialiser des produits bio sur le territoire à la Bourboule et à Besse.
Artisans locaux	► 1 brasserie Nature & Progrès : - Gaïa Bière du Sancy à Picherande

Outils d'abattage, de découpe et de transformation pour la vente directe

- Les agriculteurs du territoire sont éloignés de quasiment tous les outils certifiés bio pour la prestation de services ou la mise à disposition d'équipements, qui permettent de faire abattre, découper et transformer leurs animaux de boucherie (Tableau 3) :
- le **plus proche** est l'abattoir communal d'Ussel qui a pour spécificité l'abattage multi-espèces d'animaux destinés à être commercialisés en vente directe (gros bovins, veaux, ovins, porcins, caprins, équins) ; cela représente 1/3 de ses tonnages.
 - les autres outils disponibles se situent ensuite tous à minimum 50 min du territoire :

Tableau 3 - Principaux outils d'abattage, de découpe et de transformation disponibles pour les producteurs du territoire

	Abattage	Découpe	Transformation	Type de produits	Compléments
Abattoir de Neussargues	x	x		Produits carnés (gros bovins, veaux, ovins, porcins)	<ul style="list-style-type: none"> ► Projet de développer une activité de transformation de produits carnés en partenariat avec la conserverie de Neussargues. Redimensionnement et modernisation de l'abattoir. ► Recherche de producteurs et souhait de valoriser l'AB.
SAS Viand'Ici		x	x	Produits carnés (gros bovins, veaux, ovins, caprins, porcins)	<ul style="list-style-type: none"> ► Atelier de découpe agréé AB et CE. Prestation de services comprenant l'abattage, réalisé à Ussel. Basés à Couffy-sur-Sarsonne avec atelier de découpe à Magnat-l'Etrange (23).
SEAB - Abattoir de Brioude	x	x	x	Produits carnés (gros bovins, veaux, ovins, porcins)	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise à disposition véhicule frigo. Cuisine déléguée à Paysans Bio d'Auvergne. ► Pas de refus de nouveaux producteurs même si la taille de l'abattoir est limitée ► Objectif d'approvisionnement des cantines des écoles.
Atelier technologique lycée de St-Flour		x	x	Produits carnés (gros bovins, veaux, ovins, porcins, équins) Cosmétiques (pas d'agrément AB)	<ul style="list-style-type: none"> ► Accueil encore possible de nouveaux producteurs mais saturation en nombre de salariés. ► Location possible camion frigo. ► Atelier en cours d'agrandissement avec création du laboratoire pour les cosmétiques et d'une légumerie afin de compléter les recettes de plats cuisinés.
Du producteur à l'assiette (St-Flour)		x	x	Produits carnés	<ul style="list-style-type: none"> ► Récemment installés, prestation de services à destination des éleveurs et des professionnels.
Paysans Bio d'Auvergne		x	x	Produits carnés (gros bovins, veaux, ovins, porcins)	<ul style="list-style-type: none"> ► Prestation uniquement pour les éleveurs. ► Peuvent difficilement accepter plus de producteurs au niveau de l'atelier. ► L'objectif est de stabiliser le nombre de producteurs et les volumes travaillés.
COVIAL - Abattoir d'Aurillac	x			Produits carnés (Bovins, porcins)	
Lycée agricole Aurillac		x	x	Produits carnés	

- Les outils d'abattage pour les volailles sont encore plus éloignés, les plus proches du territoire pour les éleveurs bio étant l'abattoir Pouzadoux dans l'Allier et l'ESAT Le Colombier dans la Loire.

• Quels débouchés biologiques en circuits longs ?

De nombreux acteurs filières ont été enquêtés à la fois par les GAB (Bio63, Bio15, Haute-Loire Biologique) et par Cézallier bio, qui mène une étude plus spécifique sur l'état des lieux et les perspectives de la filière viande bovine bio. La liste des personnes rencontrées pour chaque structure est disponible en annexe 1.

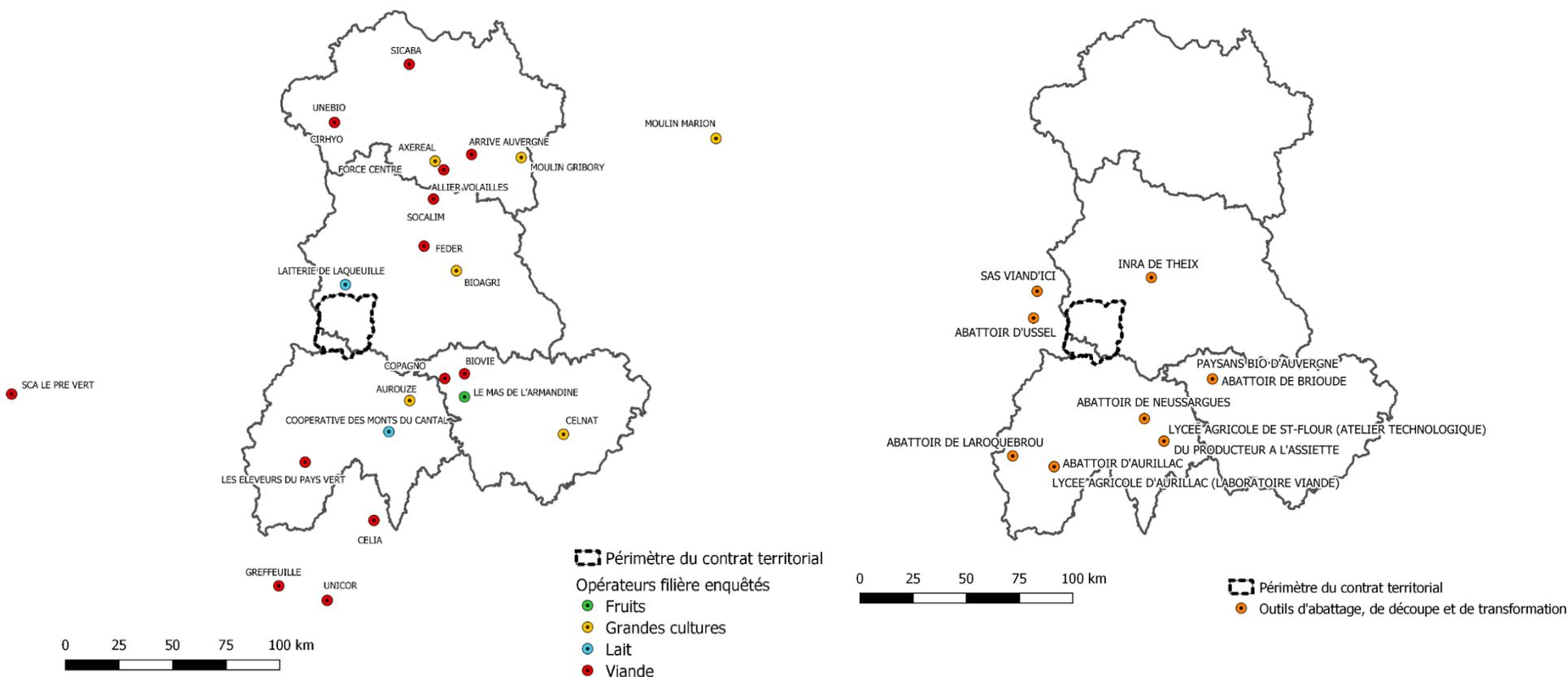


Figure 25 - Localisation des acteurs filière enquêtés (sauf collecteurs de lait Sodiaal et Biolait non représentés) et des principaux outils d'abattage, de découpe et de transformation

Tableau 4 - Liste des opérateurs filière enquêtés

Filières	Viande bovine	Viande ovine	Lait	Volailles chair et ponte	Porc	Grandes cultures	Autres filières végétales
SICABA	X	X			X		
BIOVIE	X	X			X		
UNEBIO	X	X			~		
SCA LE PRE VERT	X	X			X		
LES ELEVEURS DU PAYS VERT	X	~					
CELIA	X	~					
FEDER	X	X					
UNICOR	X	~		~		~	~
COPAGNO		X					
GREFFEUILLE		X					
BIOLAIT			X				
SODIAAL			X				
COOPERATIVE DES MONTS DU CANTAL			X				
LAITERIE DE LAQUEUILLE			X				
FORCE CENTRE				X		~	
SOCALIM				X		~	
ARRIVE AUVERGNE				X			
ALLIER VOLAILLES				X			
CIRHYO					X		
AXEREAL						X	
BIOAGRI						X	
CELNAT						X	
AUROUZE						X	
MOULIN MARION						X	
MOULIN GRIBORY						X	
LE MAS DE L'ARMANDINE							X

~ = pas de filière dans le secteur ou pas enquêté pour cette filière même si l'acteur en fait partie

Perspectives de développement des filières ruminants biologiques

Filière viande bovine

- ▶ La filière viande bovine bio compte de nombreux acteurs, certains pionniers de la bio, d'autres s'étant positionnés sur ce marché plus récemment. La part que représente la bio dans l'activité de chaque opérateur est également très hétérogène, allant de moins de 1% à 100% pour les structures 100% bio. Pour la plupart, les volumes de viande bio commercialisés sont en augmentation, uniquement grâce au flux de nouveaux producteurs les contactant et sans avoir besoin de faire de prospection.
- ▶ Plusieurs catégories d'animaux sont recherchées : génisses grasses, vaches grasses, vaches de réformes, bœufs, veaux rosés et veaux de lait. Mis à part les vaches de réformes, il n'y a pas de filière d'animaux « maigres » en bio.
- ▶ Du côté des races, les opérateurs travaillent essentiellement avec des races bouchères. Actuellement, la race Aubrac fait partie des plus plébiscitées avec la Limousine et la Blonde d'Aquitaine. La Charolaise l'est un peu moins du fait de ses carcasses trop lourdes avec un rendement carcasse plus faible, et la Salers du fait du goût particulier de sa viande qui ne plaît pas toujours.
- ▶ Les besoins du marché sont assez linéaires tout au long de l'année mais la production est en revanche irrégulière. Cela implique donc des périodes de pic de production et d'autres de manque d'animaux. Globalement, il y a un manque d'animaux l'hiver surtout en veaux rosés et veaux de lait. La période printemps/début d'été peut aussi être assez creuse en approvisionnement pour certains opérateurs. En automne, aucun n'a fait remonter de problématique de manque d'animaux.

Principaux opérateurs du territoire

Opérateur	Activité AB	Zone d'approvisionnement	Compléments - Perspectives
SICABA	Mixte bio/non bio	Collecte possible via des marchands de bestiaux et groupement de producteurs locaux, parfois par un éleveur qui ramasse pour les autres.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plus-value sur les prix pour certaines catégories en période creuse. Marque « Cœur de Terroir » pour aller plus loin que le cahier des charges bio (critères de qualité carcasse animaux, d'autonomie alimentaire, traitements sanitaires animaux limités, etc). ▶ Besoins en augmentation. ▶ Projet de développement d'une gamme de steaks hachés bio frais (demande du marché).
BIOVIE	100% bio	Collecte possible sur tout le territoire Sources Dordogne Sancy Artense (déjà quelques éleveurs collectés)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas de recherche de nouveaux producteurs même si les nouveaux sont acceptés.
UNEBIO	100% bio	Pas de difficultés de collecte, réalisée en prestation par des partenaires, bon maillage.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Objectif d'augmentation des volumes, acceptent les nouveaux producteurs. ▶ Primes à la planification et à la contractualisation de bœufs. Prime de qualité pour l'amélioration de la qualité des carcasses des animaux.
FEDER	Mixte bio/non bio	Plutôt implantés nord Auvergne et dans le Puy-de-Dôme. Collecte toutefois possible sur tout le territoire (transport avec le conventionnel)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Objectif prioritaire de mieux accompagner les éleveurs bio existant.
LES ELEVEURS DU PAYS VERT	Mixte bio/non bio	Collecte possible sur tout le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Démarche de recherche de producteurs pour former un groupe d'éleveurs bio avec assez de volumes pour avoir une filière bio structurée.
CELIA	Mixte bio/non bio	Collecte possible sur le Cantal, notamment le Cézaillier. Très peu présents côté Puy-de-Dôme.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Recherche de nouveaux producteurs pour accroître les volumes de viande de génisses et d'animaux laitiers.

SCA LE PRE VERT	100% bio	Collecte de quelques éleveurs dans le Cantal via les Eleveurs du Pays Vert. Collecte possible ouest du Puy-de-Dôme si solution pour le ramassage	► Acceptent les nouveaux producteurs s'il n'y a pas de problème de collecte, celle-ci étant le premier frein au développement de la coopérative. L'Auvergne est également hors zone d'adhésion à la coopérative.
UNICOR	Mixte bio/non bio	Collecte via des partenaires sur le Puy-de-Dôme. Centres d'allotement dans le Cantal (Ally, Gourdièges, Maurs).	► Positionnés essentiellement en bio sur la vache laitière de réforme pour produire du « minéral » servant aux steaks hachés et dans les plats préparés. ► Projet de développement d'une activité viande bio issue d'animaux allaitants. ► Recherche importante de volumes de vaches laitières bio.

Difficultés techniques identifiées

- proportion importante d'animaux bio non engraisés qui ne sont pas valorisés en bio (cf paragraphe ci-dessous sur l'engraissement) avec des questionnements des producteurs sur les circuits de commercialisation (notamment débouchés voie mâle, veaux laitiers naissants, animaux en conversion)
- préoccupation des débouchés existants en bio souvent tardive de la part des producteurs, parfois à la fin de la période de conversion
- manque de finition des animaux, surtout en veaux rosés, qui sont souvent conduits comme des broutards de moins de 8 mois avec des notes d'état engraissement faibles
- hétérogénéité des produits finis pour les bouchers et le consommateur (couleur de la viande, races différentes dont certaines avec des particularités gustatives...)

L'engraissement, clé de la qualité et d'une bonne valorisation

- Aujourd'hui, les éleveurs qui n'engraissent pas leurs animaux mâles en veaux ou en bœufs, commercialisent des broutards qui sont produits en bio mais qui sont commercialisés dans le circuit conventionnel. Une filière barons bio avait tenté d'émerger sous l'impulsion d'Unebio il y a quelques années mais elle n'a pas abouti du fait du manque de débouchés. Il existe aussi des volumes de jeunes bovins bio, qui restent toutefois très faibles. Certains opérateurs valorisent quelques broutards en bio à l'export mais cela reste très marginal et ce n'est pas un objectif de développement. Les acteurs filière font en effet ressortir le fait que le développement d'une production de broutards bio serait incohérent avec la philosophie de la bio en plus d'être dépendante d'un marché extérieur.
- Les opérateurs s'accordent ainsi sur la nécessité d'inciter les producteurs à engraisser les animaux, à la fois pour produire une viande de qualité que pour valoriser leurs animaux en bio en obtenant des prix plus rémunérateurs. Cela nécessite une adaptation du système afin de garder les animaux plus longtemps sans poser de problèmes de trésorerie. Par conséquent, les opérateurs filière insistent sur l'importance de la technique à travers la maîtrise de l'alimentation et de la gestion de l'herbe ainsi que de la génétique du troupeau. Ceci est d'autant plus vrai pour la production de bœufs qui sont les types d'animaux gardés le plus longtemps et qui ne sont pas recherchés par tous les opérateurs filière du fait de leur technicité.

Filière viande ovine

Une filière en déprise malgré une demande importante du marché

- La première difficulté rencontrée par les acteurs filière est le manque de producteurs d'agneaux bio pour faire face aux besoins du marché. En France, la production d'agneaux tous signes de qualité confondus est en effet insuffisante par rapport à la consommation. Le territoire Sources Dordogne connaît, comme beaucoup d'autres, une déprise de l'élevage ovins, avec des ateliers qui sont sans repreneurs. Ce n'est toutefois pas un territoire historique d'élevage de moutons, qui se trouve plutôt sur le secteur des Dômes. Les opérateurs filière aimeraient redynamiser ce type de production en développant notamment des élevages en bio.
- En outre, la production et la consommation d'agneaux sont irrégulières sur l'année, ce qui implique des périodes de creux et de pics de production : les acteurs filière font remonter un manque important d'agneaux les 6 premiers mois de l'année et notamment au moment de Pâques.

Principaux opérateurs du territoire

Opérateur	Activité AB	Zone d'approvisionnement	Compléments - Perspectives
COPAGNO	Mixte bio/non bio	Collecte possible sur tout le territoire (ramassage directement en fermes avec centres d'allotement)	<ul style="list-style-type: none">▶ En recherche de volumes, objectif de développement de l'approvisionnement.▶ Travail sur les aspects de transmission des fermes avec mise à jour régulière d'un catalogue des cédants.
GREFFEUILLE	Mixte bio/non bio	Collecte possible via un rabatteur pour le Puy-de-Dôme. Points de collecte sur le Cantal.	<ul style="list-style-type: none">▶ En recherche de volumes avec objectif de développer l'approvisionnement, même si plutôt axé sur la Haute-Loire. Spécialisé en agneaux de bergerie.

▶ Les acteurs filière enquêtés non spécialisés en ovins (Unebio, Sicaba, Biovie et la SCA Le Pré Vert) sont également en recherche de volumes d'agneaux bio. Par ailleurs, Cialyn (groupe Sicarev) est aussi un acteur de la filière viande ovine bio du territoire (Puy-de-Dôme) mais elle n'a pas été enquêtée.

Difficultés techniques identifiées

▶ En plus du manque de producteurs d'agneaux bio, deux autres difficultés techniques sont soulevées par les opérateurs filière :

- manque de finition des animaux avec des agneaux souvent sortis trop vieux (manque de technicité, en particulier concernant l'alimentation pour maîtriser la croissance et le dépôt de gras)
- très peu de valorisation dans les circuits de commercialisation bio des brebis de réformes même si plusieurs opérateurs y travaillent

Filière laitière

Les AOP fromagères comme marqueurs du territoire

▶ Le territoire Sources Dordogne Sancy Artense est totalement couvert par toutes les aires d'appellation fromagères d'Auvergne. L'implantation d'AOP sur un territoire peut à la fois être un atout et un frein au développement de l'agriculture biologique. Le cahier des charges implique un encadrement des pratiques des fermes et les rend ainsi techniquement plus proches de l'agriculture biologique, même si ce n'est pas toujours le cas (intensification des prairies pour autoproduire sur la zone d'appellation par exemple). La production de produits de qualité associés à un terroir permet de dégager une valeur ajoutée qui ne motive pas forcément au passage en bio du fait d'une plus-value économique moins importante. Plus l'AOP est rémunératrice, moins la bio est intéressante pour les exploitations. Peu de producteurs continuent donc de produire en AOP lors d'une conversion bio car les circuits de commercialisation permettant de valoriser les deux signes de qualité sont peu développés, sauf dans le cas de certaines filières comme l'AOP Comté par exemple. Associé à la déprise de la production laitière, les acteurs du territoire impliqués dans les AOP ne voient donc pas toujours d'un bon œil l'augmentation du nombre de fermes bio, et comme un facteur supplémentaire de tensions sur les volumes AOP alors que la demande est en hausse. Un des risques soulevés est aussi celui d'une différenciation d'image défavorable aux AOP entre un produit seulement AOP et un produit AOP bio.

▶ Au sein d'une AOP comme celle du St-Nectaire, le rajout d'un cahier des charges est aussi vu comme une contrainte supplémentaire, notamment pour les achats de fourrages et d'animaux sur un territoire restreint. Aujourd'hui, seules 2 fermes produisent du St-Nectaire fermier bio ; 4 autres sont en conversion, notamment à la suite du projet de cave collective d'affinage de St-Nectaire bio à Egliseneuve-d'Entraigues.

▶ Les acteurs de la filière laitière s'intéressent toutefois de plus en plus aux possibilités de valorisation et de commercialisation de produits à la fois bio et AOP, notamment en lien avec l'existence d'une demande des consommateurs de fromages AOP bio. Plusieurs affineurs sont désormais certifiés bio.

Opérateurs collectant du lait bio sur le territoire

▶ Les principaux collecteurs de lait bio sont Sodiaal et Biolait, ainsi que la coopérative des Monts du Cantal.

Opérateur	Activité AB	Zone d'approvisionnement	Compléments - Perspectives
SODIAAL	Collecteur mixte bio/non bio	Territoire entièrement couvert par la collecte mais développement envisageable uniquement sur les communes au nord du contrat ?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Objectifs de production de lait bio revus à la hausse, recherchent de nouveaux volumes partout sauf sur la zone St-Nectaire. Sodiaal verse une prime à la conversion pendant les 2 années de conversion.
BIOLAIT	Collecteur 100% bio	Déjà présents sur le territoire (Tauves La Tour d'Auvergne, Trémouille-Saint-Loup, Champs-sur-Tarentaine-Marchal...). Possibilité de développer la collecte sur ce territoire.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Objectif de développement progressif de leur collecte avec recherche de nouveaux producteurs et de sensibilisation de ceux en réflexion pour une conversion. ▶ Démarche qualité interne afin de protéger la filière bio, à travers un cahier des charges impliquant une provenance 100% française des aliments du troupeau (animation par des conseillers techniques. ▶ Collecte sous AOP mais pas encore de valorisation AOP et bio (en réflexion)

Difficultés techniques identifiées

- ▶ Il serait ici intéressant de compléter ces informations en recueillant l'avis des structures de conseil et d'accompagnement (Contrôle laitier, Chambre d'Agriculture, etc). Deux points d'attention ont toutefois été soulevés par les acteurs filière enquêtés :
 - les quantités importantes de concentrés utilisées en conventionnel pour produire du lait sont des freins à la conversion avec la crainte des éleveurs d'une baisse de la productivité s'ils réduisent les concentrés pour limiter les coûts
 - la maîtrise des taux du lait (TB et TP) à un niveau satisfaisant afin de garantir la fromageabilité

Perspectives de développement des filières monogastriques biologiques

Filière porc

Un territoire peu propice à cette production

- ▶ Si le territoire était déjà très peu pourvu de fermes ayant des ateliers porcins en 2000, le recensement agricole de 2010 indique que ce type de production a quasiment disparu du territoire. Cette production est d'autant plus marginale en agriculture biologique du fait des difficultés d'élevage des porcelets en plein air et de la dépendance des fermes aux achats d'aliments pour les porcs. Deux fermes bio du territoire en possèdent quelques-uns en tant qu'atelier de diversification pour la vente directe et l'accueil à la ferme ; cela ne représente que 6 truies bio. Avec la demande du marché, la filière est pourtant en recherche constante de producteurs bio.
- ▶ Le principal opérateur de la filière porcine est Cirhyo, qui travaille également avec d'autres opérateurs non spécialisés commercialisant des porcs. Le premier objectif est le développement de la collecte à travers des installations et/ou des conversions en bio. Cet objectif semble avoir été atteint cet été pour la coopérative, même si la demande du marché reste très importante, notamment en circuits courts. Ce sont surtout des producteurs naisseurs-engraisseurs avec une taille minimum de 40 truies qui sont recherchés de façon à avoir des fermes qui soient autonomes en porcelets bio. La collecte sur le territoire n'est pas un problème, tous les nouveaux volumes sont acceptés. Aujourd'hui en Auvergne, aucun de leurs producteurs de porcs bio ne se situe sur le territoire Sources Dordogne ; ils se concentrent tous au nord de l'Auvergne.

Filière volailles chair

Des perspectives de développement sur le territoire uniquement en circuits courts

- ▶ Les élevages de volailles de chair en intégration (circuits longs) sont absents du territoire. Ce type d'élevage est en effet totalement dépendant de la localisation des abattoirs qui se situent tous dans l'Allier ou nord Puy-de-Dôme. Ce sont eux qui s'occupent de la collecte et du transport, et leur distance d'approvisionnement autour du site ne va pas au-delà de 80 à 100km. Le territoire Sources Dordogne Sancy Artense est donc hors zone. L'abattoir Sedivol d'Isserteaux (63) se situe plus près du territoire mais n'est pas certifié bio.

► Malgré tout, la demande de poulets bio est bien présente puisque les organismes de production sont à la recherche de nouveaux éleveurs, si possible aussi producteurs de céréales et de protéagineux bio pour subvenir à l'alimentation des volailles. A l'heure actuelle, l'élevage de volailles de chair sur le territoire Sources Dordogne ne peut se développer qu'en circuits courts, avec un abattage à la ferme ou dans un abattoir proposant de la prestation de services, ce qui implique des tailles d'ateliers beaucoup plus réduites.

Difficultés techniques identifiées

► La rencontre des organisateurs de la production et des abattoirs a toutefois permis d'identifier quelques points d'attention techniques concernant les volumes de poulets bio qu'ils commercialisent :

- maîtrise de la gestion sanitaire du troupeau (parasites notamment)
- maîtrise de la croissance des animaux avec risque de poulets trop gros qui impliquent un prix d'achat du poulet entier trop élevé pour le consommateur
- tensions sur les prix des céréales qui n'ont pas suivi la dynamique de conversion en élevage

Filière poules pondeuses

► La demande du marché en œufs bio est également en augmentation. D'après les acteurs filière, le développement d'ateliers de poules pondeuses serait possible sur le territoire dans les secteurs où l'altitude n'est pas trop élevée (moins de 1000 m) et à condition qu'il n'y ait pas d'autres volailles sur la ferme pour éviter les risques sanitaires (salmonelles notamment). La commercialisation serait ensuite effectuée par l'intermédiaire du Clos Mally situé à Clermont-Ferrand.

Perspectives de développement des filières végétales biologiques

Filière grandes cultures

Un territoire inadapté à la production de cultures

► Ce territoire est historiquement dépourvu de surfaces en cultures du fait de son contexte pédoclimatique défavorable à la croissance des cultures et au travail du sol. Certaines exploitations ont tout de même réussi à implanter quelques hectares de céréales d'hiver ou de maïs ensilage sur des secteurs d'altitude plus basse (partie cantalienne et nord-ouest du contrat). Dans ce cas, ce sont des surfaces destinées à l'alimentation animale ; les acteurs de la filière grandes cultures viennent sur ce territoire uniquement en tant que fournisseurs d'aliments et conseillers pour les rations.

Autres filières végétales

► En Auvergne, il n'existe quasiment pas d'acteurs en circuits longs (demi-gros) pour les petites productions végétales. Les fermes bio du territoire avec ce type de production se tournent donc essentiellement vers la vente directe pour commercialiser leurs produits.

Fruits et légumes

► Seul le Mas de l'Armandine a été enquêté pour la filière petits fruits mais il se situe en Haute-Loire. L'entreprise, 100% bio, transforme tous fruits confondus mais ne s'approvisionne pas en Auvergne car les producteurs n'ont pas assez de volumes. Si cela venait à être le cas, l'approvisionnement pourrait tout à fait être relocalisé, en particulier pour des espèces telles que la fraise ou la framboise.

PPAM – Un opérateur principal avec un approvisionnement local, la SICARAPPAM

► La SICARAPPAM est une coopérative de cueilleurs et de producteurs de plantes basée à Aubiat, au nord de Clermont-Ferrand. Elle est en recherche active de nouveaux adhérents, surtout des producteurs avec de bonnes connaissances techniques, afin de satisfaire à la demande du marché (commercialisation uniquement à des professionnels) sans mettre en péril la ressource naturelle par une cueillette trop importante. Les plantes les plus recherchées actuellement sont la menthe verte et la menthe poivrée, le cassis (bourgeons et feuilles), la verveine, la camomille romaine et la camomille matricaire. Le séchage doit obligatoirement être réalisé en ferme, ce qui permet une certaine souplesse pour le transport jusqu'à la coopérative, avec une livraison en vrac ou déjà mis en morceaux.

► Le développement d'ateliers de diversification en PPAM sur le territoire pourrait tout à fait être envisageable avec ce type de circuit de commercialisation : cela peut constituer un bon complément de revenu sur la ferme si la conduite technique est bien maîtrisée, et un moyen de sécuriser des installations. Tous les volumes produits ou cueillis sont planifiés à l'avance une fois par an par la SICARAPPAM pour chaque producteur. Malgré le statut de coopérative impliquant un apport total pour les adhérents, la vente directe est possible pour les agriculteurs.

Conclusion sur le potentiel de débouchés biologiques sur le territoire

Atouts du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire touristique, propice à la valorisation de produits de qualité et bénéficiant d'une image « verte » - Plates-formes de mise en relation des producteurs avec la commande publique assez bien développées (Auvergne Bio Distribution, Agrilocal) - Initiatives récentes, certaines 100% bio (magasin BioMassif, cave d'affinage, marché bio) - Opérateurs filières en recherche de producteurs et de nouveaux volumes dans quasiment toutes les productions, en adéquation avec la consommation croissante de produits bio - Démarches de différenciation de certains opérateurs pour une bio plus haut de gamme
Limites et freins potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Technicité globale à améliorer en lien avec les débouchés, nombreux nouveaux convertis avec des systèmes en évolution - Peu d'engraissement (pas de surfaces labourables, gestion du pâturage...) → part importante d'animaux produits en bio commercialisés dans le circuit conventionnel (broutards) - Manque d'information des éleveurs sur les débouchés existants et les types de produits attendus par la filière, préoccupation souvent tardive de ces questions - Pas de structuration collective d'éleveurs allaitants bio - Peu de valorisation de produits à la fois AOP et bio - Territoire peu peuplé et en déclin démographique - Accessibilité du territoire, notamment pendant la période hivernale - Eloignement des outils d'abattage et de transformation pour la vente directe - Difficultés de collecte et problématiques de stockage, dépendance des producteurs à la localisation des acteurs filière si pas de vente en circuits courts - Bassins de consommation éloignés du territoire - Produits bio les plus consommés peu produits sur le territoire (fruits et légumes, œufs) mis à part les produits laitiers - Certaines productions en déprise (production ovine) voire en voie de disparition (production porcine, production de volailles), en lien avec des problématiques de transmission des fermes - Magasins spécialisés et GMS ayant un rayon bio peu ou pas développés
Orientations, actions à développer	<p><u>Sensibilisation et information autour de l'AB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les producteurs sur les débouchés existants, en lien avec les acteurs filière <p><u>Animation collective et accompagnement technique au développement de pratiques en faveur de la qualité de l'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les éleveurs techniquement, en particulier ceux récemment convertis, en lien avec les débouchés (engraissement à l'herbe, complémentation, génétique, santé animale...) - Inciter les éleveurs bio et en conversion à engraisser leurs animaux à l'herbe pour une meilleure qualité des produits finis <p><u>Lien aux débouchés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et soutenir les productions d'ovins et de PPAM - Identifier s'il serait possible de développer d'autres productions (porcs, œufs, volailles, ovins et caprins lait, etc) - Accompagner la structuration de débouchés AOP bio rémunérateurs - Soutenir les projets collectifs de valorisation de produits bio et locaux - Développer le lien entre producteurs et restauration touristique locale en faisant connaître les producteurs bio et locaux aux acteurs du territoire (lien au réseau des épiceries, restauration collective, etc) - Accompagner les communes volontaires dans l'introduction de produits bio et locaux dans leurs cantines

3 - QUEL CONTEXTE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE INFLUANT SUR LA TRANSITION AGRICOLE DU TERRITOIRE ?

- Quelles sont les positions politiques, objectifs et moyens mis en œuvre par les collectivités et les acteurs du développement agricole sur le territoire ?

Position des acteurs de l'Eau

Orientations des outils de planification réglementaire : SDAGE et SAGE

► Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sont des outils de planification réglementaire visant à fixer des objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le SAGE Dordogne Amont est en cours d'élaboration. Il permet d'appliquer localement le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne. Parmi, les orientations et dispositions du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, l'agriculture biologique est mentionnée à plusieurs reprises comme un modèle d'agriculture à développer afin de réduire les pollutions diffuses :

- disposition B14 « Réduire et améliorer l'utilisation d'intrants »
- disposition B16 « Améliorer les pratiques et réduire l'usage de produits phytosanitaires »
- disposition B25 « Protéger les ressources alimentant les captages les plus menacés »

Source : *Rapport de présentation du SDAGE Adour-Garonne*

► L'agriculture biologique est en cohérence avec les objectifs de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne car elle est considérée comme un moyen d'améliorer la qualité de l'eau du fait de son cahier des charges. Elle fait donc l'objet de soutiens financiers à travers les outils contrats territoriaux tel que celui des Sources de la Dordogne Sancy Artense.

Le contrat territorial

► Les actions prévues dans le contrat qui concernent l'agriculture biologique s'intègrent dans le volet d'animation agro-environnementale coordonné par la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme. Deux types d'actions sont prévues : la présente étude de potentiel ainsi que des actions d'animation en faveur du développement de l'AB, faisant suite aux pistes d'actions mises en évidence dans l'étude de potentiel.

Position des collectivités territoriales locales : les intercommunalités

► Les communes du contrat territorial appartiennent à 6 intercommunalités différentes. Dômes Sancy Artense est celle dont le territoire est le plus représenté au sein du bassin versant (*Figure 26*). Les CC Chavanon Combrailles et Volcans, Mond'Arverne Communauté et Hautes Terres Communauté n'ayant qu'une part très réduite voir marginale de leur territoire dans le CT, celles-ci n'ont pas été enquêtées.

(NB : la CC Hautes Terres Communauté a toutefois été enquêtée dans le cadre d'un autre contrat territorial).

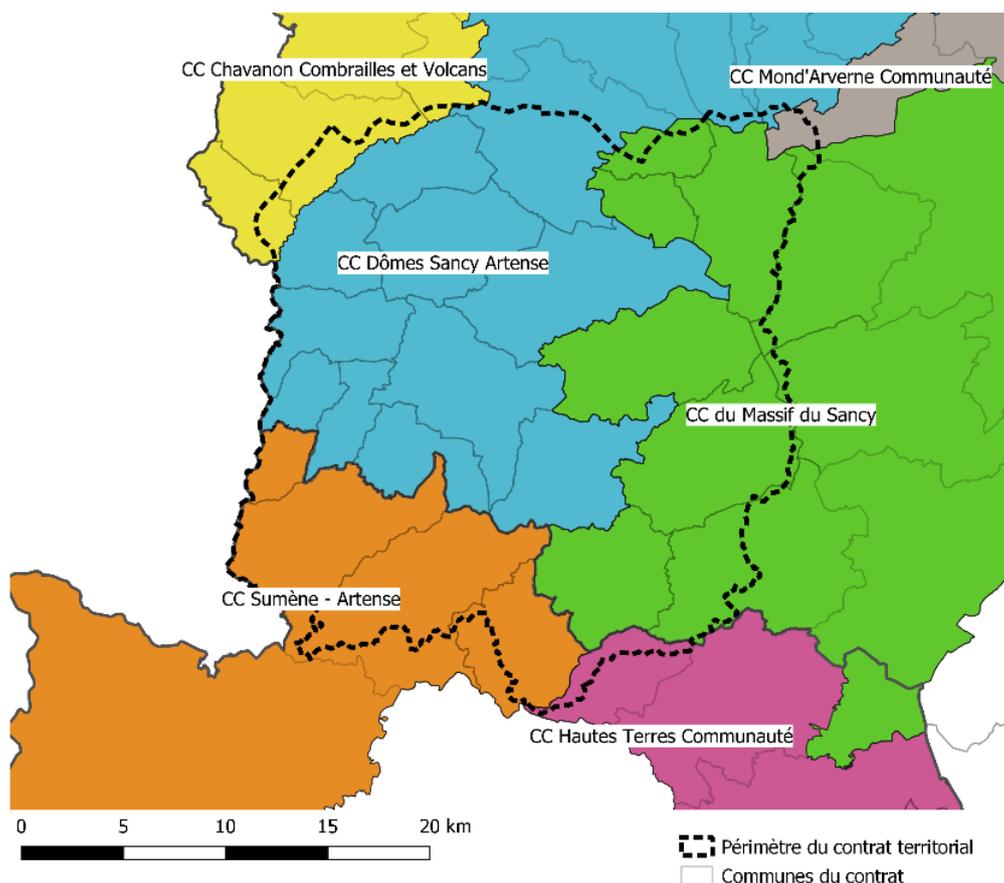


Figure 26 - Intercommunalités concernées par le contrat (Sources : IGN AdminExpress, PNRVA)

Position individuelle des élus

► A dire d'acteurs, 2 critères paraissent influencer la position des élus quant à l'agriculture biologique :

- l'âge : les élus jeunes semblent plus favorables à l'AB que les élus plus âgés qui restent plus facilement tournés vers le modèle conventionnel majoritaire,

- l'origine agricole : alors que beaucoup d'élus sont agriculteurs, il semble que ce soient ceux qui sont les moins sensibles à l'AB et parmi lesquels on retrouve le plus souvent des personnes complètement réfractaires. Parfois, c'est aussi un public qui ne souhaite pas que la collectivité s'implique dans l'agriculture de manière générale et qu'elle laisse cette compétence aux structures spécifiques du domaine agricole.

Des actions agricoles ponctuelles, en lien avec le développement économique des collectivités

► Il n'existe pas de politique spécifique à l'AB menée sur ce territoire par les collectivités. La compétence agricole n'est pas toujours développée non plus ; elle s'inclut plutôt dans les politiques de développement économique. Toutefois, les intercommunalités du territoire soutiennent les projets collectifs agricoles, comme celui de transformation de lait à Tauves. Plusieurs ont également fait part d'un manque de connaissances des producteurs bio et locaux sur leur territoire. Plus globalement, les collectivités rencontrées se sont montrées ouvertes pour être plus informées sur l'agriculture biologique (notamment en lien avec le tourisme et l'installation-transmission), et éventuellement réfléchir à des actions spécifiques sur leur territoire.

► Une étude menée sur les commerces de proximités par Dômes Sancy Artense a également montré que les points de vente à la ferme étaient très peu utilisés par la clientèle locale et que les producteurs locaux étaient assez peu en lien avec les restaurateurs.

Tableau 5 - Principales actions agricoles menées par les intercommunalités du territoire

CC Dômes Sancy Artense	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégration au Réseau Foncier Agricole Combrailles Artense avec la réalisation de diagnostics fonciers (voir partie concernant les enjeux fonciers) ▶ Financement de l'étude et suivi du projet collectif de transformation de lait de vache Salers à Tauves ▶ Lien aux acteurs du développement agricole (Chambre d'Agriculture, Interprofession du St-Nectaire, etc)
CC Massif du Sancy	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aide aux études préalables à l'implantation de méthaniseurs agricoles collectifs ▶ Intégration à venir dans le réseau foncier agricole via le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme → La compétence agricole est sinon laissée aux communes, avec une politique intercommunale tournée prioritairement vers le tourisme.
CC Sumène Artense	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement d'un véhicule frigo et convention de mise à disposition avec le GVA pour les agriculteurs de la CC ▶ Suivi du projet collectif de transformation de viande à Ydes, en lien avec le GVA

Position des collectivités territoriales supra-locales

Les aides régionales

▶ Dans le cadre du Programme de Développement Rural – FEADER Auvergne 2014-2020, plusieurs dispositifs d'aides existent et sont cofinancés par la région, les départements et les fonds européens du FEADER. Ces aides ne sont pas spécifiques bio mais un système de bonifications s'applique lorsque cela concerne des fermes bio : aide à la modernisation des fermes pour les filières animales, aide à la diversification des fermes, aide aux projets d'atelier de transformation et de vente directe, aide à la certification AB, Label rouge et autres SIQO (pas de système de bonification ici). Ces aides sont en majeure partie des aides aux investissements et peu au fonctionnement.

▶ Confiée depuis 2014 aux régions, la gestion des aides à la conversion et au maintien a été remise en question en 2017 avec le désengagement financier de l'état pour les fonds destinés aux aides au maintien à partir de 2018. La décision de leur conservation ou non a été laissée aux régions. Ainsi, les réflexions entamées laissent penser que les aides au maintien sont amenées à disparaître en région Auvergne Rhône-Alpes, ce qui serait un vrai coup dur pour la pérennité des exploitations bio et notamment des nombreuses nouvelles converties. La visibilité sur les enveloppes dédiées à la bio est également faible et les grosses lacunes accumulées ces dernières années dans les délais de versement des aides créent des incertitudes majeures pour les agriculteurs pouvant aller jusqu'à un frein à se convertir en bio.

▶ Par ailleurs, la nouvelle politique régionale a eu pour conséquences une forte baisse des dotations de la région au réseau FRAB, pénalisant de fait le développement de l'agriculture biologique.

Les aides départementales

▶ Les actions déclinées ci-dessous interviennent en complément des financements fournis dans le cadre du PDR Auvergne. Les deux départements ont choisi de soutenir le développement de l'agriculture biologique.

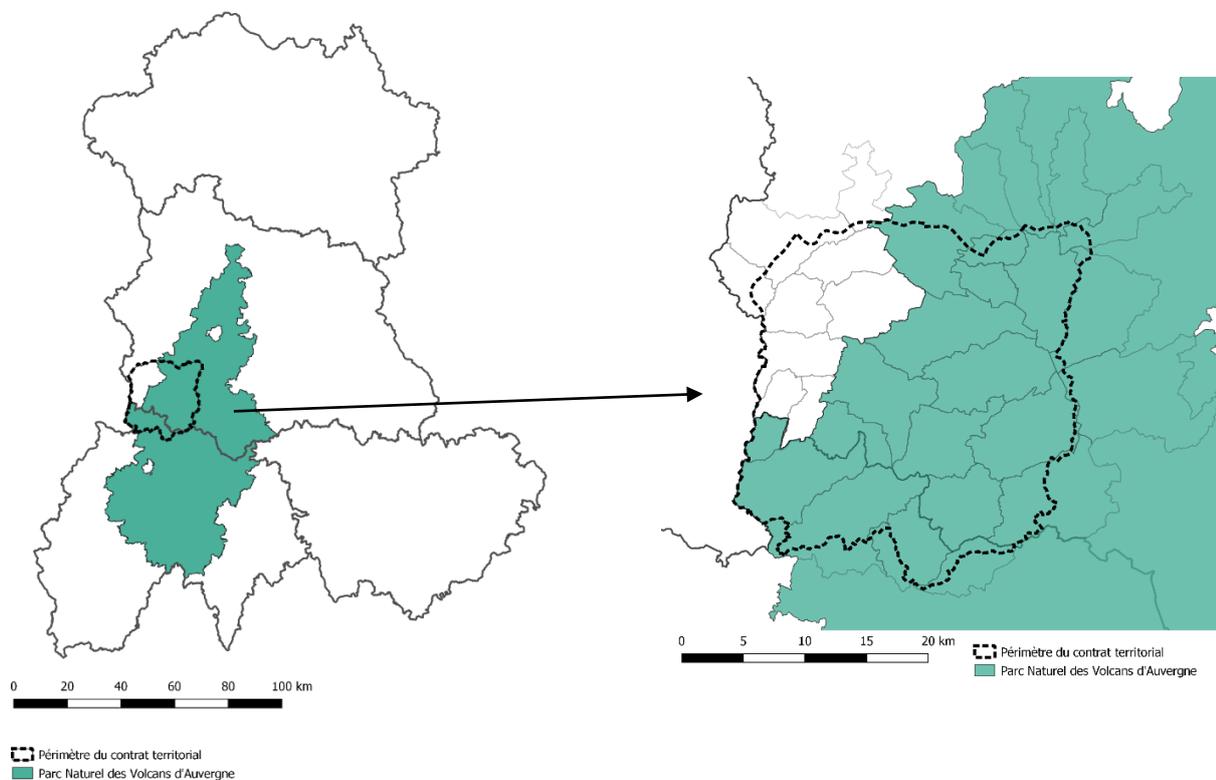
Conseil Départemental 15	▶ Acteur non enquêté
Conseil Départemental 63	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement de l'animation de Bio63 (convention de partenariat) ▶ Mise en place historique de la plate-forme Agrilocal63 de mise en relation des producteurs locaux avec les acheteurs de la restauration collective ▶ Aides aux repas bio jusqu'à juin 2018 pour les structures s'approvisionnant en produits bio via l'outil Agrilocal63

La Charte Parc

▶ Le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne concerne 22 des 31 communes du contrat territorial. Ces 22 communes sont toutes signataires de la Charte Parc 2013-2025. L'AB y apparaît à plusieurs reprises comme une agriculture à développer (Source : Charte PNRVA) :

- Mesure 2.1.2 « Enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces » avec comme points à valoriser « le maintien de pratiques extensives et de mesures agro-environnementales territorialisées, le développement de l'agriculture biologique et des certifications environnementales des exploitations »

- Mesure 2.2.1 « Articulier les modes de gestion et d'exploitation des ressources en eau dans une optique de solidarité et de respect des milieux aquatiques et humides »
- Mesure 3.3.1 « Encourager les productions agricoles génératrices de valeur ajoutée et garantes des ressources locales »
- Mesure 3.5.2 « Attribuer et animer la marque « accueil, produit, savoir-faire » du PNRVA pour soutenir et stimuler les activités durables valorisant les patrimoines du territoire », avec un objectif de développer la complémentarité entre l'Agriculture Biologique et la marque Parc



Position des acteurs du développement agricole

► Le regard du monde agricole sur l'agriculture biologique a beaucoup évolué ces dernières années, en faveur de l'agriculture biologique. Aujourd'hui, l'AB est vue comme un des modèles d'agriculture à développer pour contribuer au changement agricole mais elle n'est pas mise en avant plus qu'une autre agriculture.

• Quels sont les enjeux fonciers locaux ?

Contexte du territoire

- Les exploitations du territoire font face à des problématiques importantes de transmission. Ceci constitue un frein pour le développement de l'AB, car les questions de viabilité et de transmissibilité de la ferme sont prioritaires pour les exploitants qui n'ont pas de repreneurs.
- Le nombre d'installations est faible par rapport aux départs (environ 1 installation pour 2 à 3 départs dans le Cantal). Le coût croissant de l'installation est un des facteurs explicatifs, avec des fermes à reprendre de plus en plus grandes, qui demandent un investissement plus important pour racheter des parts du capital social. En outre, beaucoup de porteurs de projets sont dans une démarche hors cadre familial. Toutefois, le Réseau Foncier Agricole relève un dynamisme d'installations légèrement plus important qu'ailleurs dans la zone d'appellation St-Nectaire.
- La Chambre d'Agriculture du Cantal soulève également le problème que les attentes des cédants du territoire et celles des porteurs de projet ne sont pas en adéquation. Beaucoup de porteurs de projets sont plutôt sur des démarches individuelles alors que beaucoup de fermes sont en recherche d'associés. De plus, les faibles montants des retraites agricoles et l'inéligibilité aux aides agricoles après la retraite poussent les cédants à ne pas toujours souhaiter transmettre.
- La pression foncière est en augmentation, notamment sur la zone AOP St-Nectaire, qui implique une alimentation des animaux avec des fourrages produits sur la zone. Les estives sont très recherchées et ne sont pas toujours acquises par des agriculteurs du secteur. A dire d'acteurs, les prix peuvent s'élever entre 7000 et 8000 € par hectare.

Le Réseau Foncier Agricole

► La thématique foncière et l'installation de jeunes agriculteurs constituent la première préoccupation des collectivités sur leur territoire. Dômes Sancy Artense fait notamment partie du Réseau Foncier Agricole Combrailles – Artense, qui a pour vocation d'accompagner l'installation, la transmission et la restructuration foncière sur le territoire de 4 intercommunalités. L'appartenance à ce réseau a permis la réalisation de diagnostics agricoles sur la partie Sud du territoire Dômes Sancy Artense (du fait de la fusion des communautés de communes en 2016). Ces diagnostics ont pour vocation de recenser toutes les exploitations existantes et de tenir à jour une base de données des projets potentiels d'installation, transmission, agrandissement, etc. Le réseau foncier est aujourd'hui en cours de réorganisation pour être étendu à d'autres intercommunalités par l'intermédiaire du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

► Par ailleurs, le réseau des Chambres d'Agriculture accompagne spécifiquement les porteurs de projets à travers le Point Accueil Installation. Certaines structures privées sont également investies dans ces problématiques : c'est le cas de la coopérative Copagno qui met à jours plusieurs fois par an un catalogue des cédants en production ovine sur le territoire auvergnat (disponible en ligne).

• Quel est le contexte réglementaire local ?

Zones vulnérables

► Aucune commune du territoire n'est en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates. Pour rappel, les agriculteurs en zone vulnérable sont soumis à la Directive Nitrates qui comporte des prescriptions à la gestion de la fertilisation azotée et des intercultures.

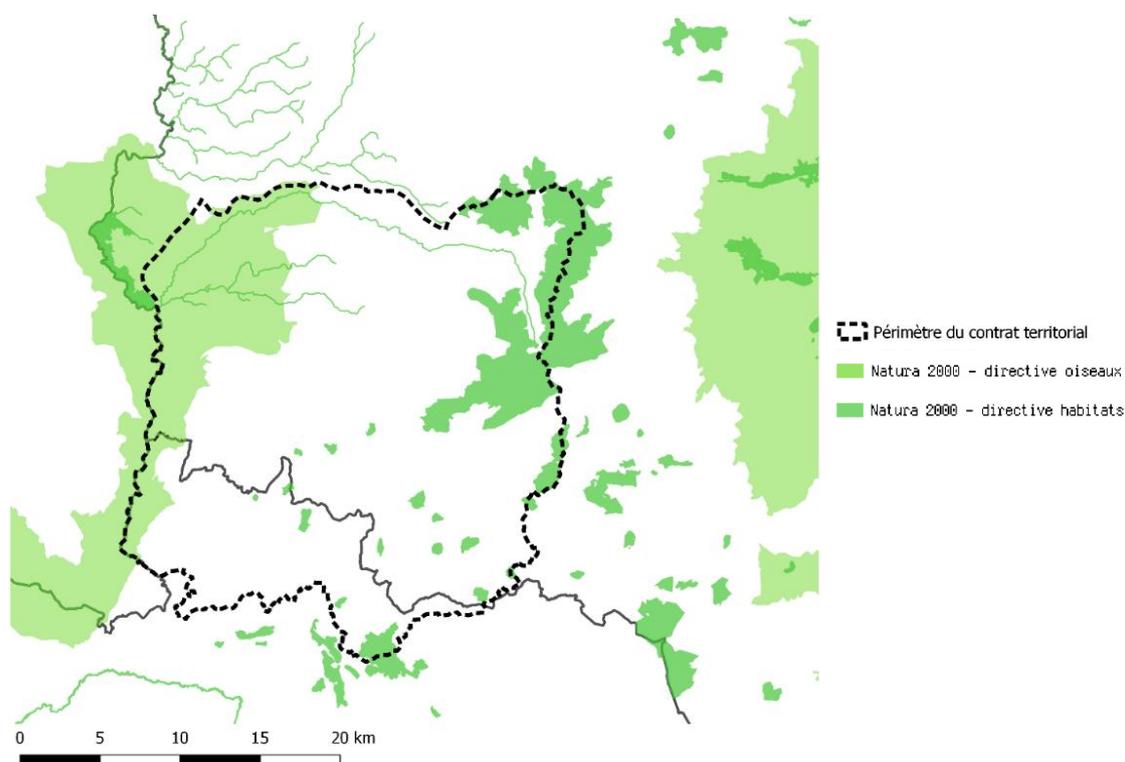
Captages prioritaires

► Aucun captage prioritaire n'est présent sur la zone (Source : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, 2017). La dénomination « captage prioritaire » est adjugée sur la base de critères de qualité des eaux et de critères stratégiques.

Zonages environnementaux

► Le territoire comporte de nombreuses zones Natura 2000 (Figure 27). Elles se situent essentiellement à l'ouest du contrat, le long de la Dordogne et de la frontière avec la Corrèze pour la directive Oiseaux. Les zones Natura 2000 en Directive Habitats se localisent quant à elles plutôt au nord-est, autour du Sancy.

► La réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy est également présente sur le territoire.



Conclusion sur le contexte politique et réglementaire

Atouts du territoire	<ul style="list-style-type: none">- Soutien important à l'AB des acteurs publics et notamment de ceux spécifiques à la gestion de l'eau- Des collectivités qui sont ouvertes à la réflexion pour mener des actions en faveur de l'AB- Un réseau foncier qui peut relayer des actions en faveur de l'AB- Grand public plutôt sensible aux questions environnementales et de préservation de la qualité de l'eau
Limites et freins potentiels	<ul style="list-style-type: none">- Un territoire rural en déprise avec des fermes sans repreneurs. Les problématiques d'installation-transmission sont la première préoccupation des collectivités.- Compétences agricoles peu développées- Pression foncière en augmentation- Des élus agriculteurs encore plutôt défavorables à l'AB- Disparition des aides au maintien et risque de retour de fermes bio au système conventionnel, notamment des fermes bovin viande
Orientations, actions à développer	<p><u>Sensibilisation et information autour de l'AB :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Informer les élus locaux aux outils mobilisables par les collectivités (foncier, cantines, etc)- Informer sur le lien entre AB et installation-transmission- Faire connaître les fermes bio du territoire et leurs produits en lien notamment avec le réseau des épiceries et métiers de bouche locaux ainsi que la restauration collective <p><u>Suivi du contrat et lien aux partenaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Faire le lien avec les acteurs spécialisés sur les enjeux fonciers et d'installation-transmission



• **BIO 63** •

Les Agriculteurs **BIO** du Puy-de-Dôme

BILAN DE L'ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

	Axe 1 – Potentiel de production	Axe 2 – Potentiel de débouchés	Axe 3 – Contexte politique et réglementaire
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes 100% prairies permanentes, autonomes en fourrages - Utilisation raisonnée des antiparasitaires - Utilisation des produits phytosanitaires quasi inexistante - Majorité d'agriculteurs interrogatifs par rapport à l'AB, avec des questionnements - Proximité de leur système par rapport à l'AB vue comme une motivation - Sensibilité des agriculteurs à la dimension sociale de l'AB 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de plates-formes de mise en relation des producteurs avec la commande publique - Initiatives collectives récentes de transformation et/ou de commercialisation, certaines 100% bio 	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités impliquées dans le foncier agricole - Soutien des acteurs publics supra-locaux (Agence de l'Eau, SMPNRVA, Conseils départementaux)
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes naisseurs avec vente de broutards et très peu d'engraissement - Elevages dépendants de l'achat de concentrés extérieurs - Prépondérance des étables entravées - 25% de fermes encore défavorables à l'AB - Manque d'informations des éleveurs sur l'AB, en particulier sur la réglementation et les débouchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Part importante d'animaux produits en bio commercialisés dans le circuit conventionnel (broutards) - Qualité de certains produits insatisfaisante (manque d'engraissement) - Magasins spécialisés et GMS ayant un rayon bio peu ou pas développés - Peu de valorisation de produits à la fois AOP et bio 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de politique spécifique à l'AB, voir même de politique agricole à l'échelle des collectivités territoriales locales - Manque d'information des élus sur les producteurs bio et locaux et sur leurs leviers d'actions pour l'agriculture



• BIO 63 •

Les Agriculteurs BIO du Puy-de-Dôme

BILAN DE L'ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

	Axe 1 – Potentiel de production	Axe 2 – Potentiel de débouchés	Axe 3 – Contexte politique et réglementaire
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> - Produits sous signes de qualité ancrés dans le territoire (AOP fromagères...) - Zone de montagne basée sur la ressource herbagère - Proximité du lycée agricole de Rochefort-Montagne, établissement de référence en AB 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire touristique, propice à la valorisation de produits de qualité et bénéficiant d'une « image verte » - Opérateurs filière en recherche de nouveaux volumes et producteurs du fait de la consommation croissante de produits bio 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau foncier en cours de réorganisation (opportunité d'un déploiement plus large)
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire inadapté à la production de cultures pour l'alimentation des animaux, du fait du contexte pédoclimatique - Producteurs bio isolés géographiquement - Surfaces agricoles et nombre d'animaux d'élevage en déprise - Très peu de dynamiques collectives - Territoire excentré par rapport aux sièges des structures d'accompagnement technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Produits bio les plus consommés peu produits sur le territoire (fruits et légumes, œufs) sauf le lait - Accessibilité du territoire - Territoire peu peuplé et bassins de consommation éloignés du territoire - Eloignement des outils d'abattage, de découpe et de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> - Déprise agricole et enjeux fonciers - Incertitudes vis-à-vis des aides bio de la PAC et de la nouvelle réglementation avec le risque de retour au conventionnel des nombreuses fermes bio récemment converties



• **BIO 63** •

Les Agriculteurs **BIO** du Puy-de-Dôme

SYNTHÈSE DES PISTES D' ACTIONS IDENTIFIÉES

Champ d'actions réseau bio	Besoins identifiés – Objectifs	Pistes d'actions	Actions opérationnelles
Sensibilisation et information autour de l'AB	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins d'information des producteurs (identifiés et exprimés) - Méconnaissance du fonctionnement des fermes bio et freins exprimés par rapport à la rentabilité des fermes en bio - Compétences agricoles peu développées et collectivités préoccupées par les enjeux d'installation-transmission 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur la réglementation en AB, les aides, et la démarche de certification - Informer sur les débouchés existants - Informer sur les références technico-économiques - Faire connaître le fonctionnement des fermes bio aux producteurs conventionnels - Sensibiliser les élus aux outils mobilisables par les collectivités en faveur de l'AB (fonciers, cantines, etc) - Informer sur le lien entre AB et installation-transmission 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre locale « Passer en bio, pourquoi pas moi ? », hiver 2018-2019 (réunion d'informations générales sur l'AB) - Soirée débat filière lait (cf « Lien aux débouchés ») - Rencontre locale « débouchés en filière viande », hiver 2018-2019 - Interventions dans les conseils communautaires
Animation collective et accompagnement technique au développement de pratiques en faveur de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Majorité de fermes bio converties récemment (moins de 3 ans) - Très peu d'engraissement des animaux alors que la filière est en attente d'animaux bio finis - Nécessité de privilégier les productions à l'herbe du fait de la dépendance aux achats de concentrés extérieurs - Dynamiques collectives peu développées 	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les nombreuses conversions récentes en accompagnant les éleveurs techniquement au changement de pratiques, en lien avec les débouchés - Inciter les éleveurs bio et en conversion à engraisser leurs animaux à l'herbe pour une meilleure qualité des produits finis (raisonnement de l'alimentation et de la génétique) - Accompagner les producteurs au développement de leur production en s'appuyant sur la valorisation de l'herbe - Développer des groupes de travail et s'appuyer sur les quelques initiatives existantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation « Aromathérapie en élevage bovin – Perfectionnement », 3 décembre 2018 à St-Sauves-d'Auvergne - Formation « Pratiques alternatives en élevage de petits ruminants – Aromathérapie et Phytothérapie », 3 et 4 décembre à Besse - Visite d'une ferme laitière économe en intrants, hiver 2018-2019



• **BIO 63** •

Les Agriculteurs **BIO** du Puy-de-Dôme

SYNTHÈSE DES PISTES D' ACTIONS IDENTIFIÉES

Champ d'actions réseau bio	Besoins identifiés – Objectifs	Pistes d'actions	Actions opérationnelles
Lien aux débouchés	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins d'informations des producteurs sur les débouchés existants - Productions d'ovins viande en déprise et production de PPAM peu développée alors que leur développement est possible et que le marché est en demande - Présence d'initiatives récentes de transformation et de valorisation de produits bio et/ou locaux - Méconnaissance des producteurs bio du territoire par les acteurs locaux - Introduction de produits bio dans la restauration locale peu développée alors qu'il existe a priori une demande 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien aux filières (bio et conventionnelles) - Développer et soutenir les productions d'ovins viande et de PPAM - Accompagner la structuration de débouchés AOP bio rémunérateurs - Soutenir les projets collectifs de valorisation de produits bio et locaux - Développer le lien entre producteurs et restauration touristique locale en faisant connaître les producteurs bio et locaux aux acteurs du territoire (lien au réseau des épiceries, restauration collective, etc) - Accompagner les communes volontaires dans l'introduction de produits bio et locaux dans leurs cantines 	<ul style="list-style-type: none"> - Soirée débat sur la filière laitière avec les collecteurs et entreprises locales de la filière, 12 novembre 2018 à St-Sauves-d'Auvergne - Suivi de la cave d'affinage de St-Nectaire à Egliseneuve-d'Entraigues - Suivi du point de vente collectif de Besse - Lien avec le projet de transformation de lait de Salers de Tauves - Fête du lait bio, Printemps Bio, campagne Bio et Local c'est l'idéal (portes-ouvertes à Messeix le 30 septembre 2018)
Étude du potentiel de développement de l'agriculture biologique sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de déterminer le nombre de fermes pour lesquelles la présence de bâtiments entravés est bloquante pour une conversion 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un complément d'étude spécifique sur les bâtiments entravés lorsque le nouveau cahier des charges européen sera connu (horizon 2020) 	
Suivi du contrat et lien aux partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux fonciers et d'installation-transmission qui peuvent être déterminants dans le développement de l'AB (de manière positive ou négative) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien avec les acteurs spécialisés sur les enjeux fonciers et d'installation-transmission 	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec le réseau foncier, le PAI et le Celavar

LIMITES DE L'ÉTUDE : LES QUESTIONS QUI RESTENT EN SUSPENS

► Cette étude est une première base ayant permis de recueillir et d'analyser beaucoup d'informations sur le territoire. Les limites identifiées ci-dessous pourraient déboucher sur une étude complémentaire. Par ailleurs, le travail d'animation technique collective prévue dans la suite du contrat permettra de compléter ces connaissances par la poursuite des échanges avec les agriculteurs et les autres acteurs du territoire. La restitution de cette étude ayant eu lieu le 4 septembre 2018 avait également pour vocation de préciser le constat réalisé et de nuancer les limites identifiées (cf. page suivante).

Représentativité des diagnostics agricoles

► Le choix d'utiliser uniquement les diagnostics agricoles réalisés dans le cadre des MAEC a été fait afin de réduire le coût de l'étude, et d'éviter de sursolliciter les agriculteurs pour des diagnostics globaux. De ce fait, ces diagnostics ne sont pas représentatifs du territoire. En effet, des zones prioritaires ont été ciblées pour la contractualisation de MAEC. Les diagnostics ont ainsi été réalisés principalement au nord-ouest et au sud-est du territoire. Les secteurs frontaliers avec la Corrèze et autour du Sancy ne sont pas représentés. Il est possible que les pratiques y diffèrent du restant du contrat, notamment sur les secteurs frontaliers de la Corrèze. Ce sont en effet des zones d'altitude plus basse (entre 600 et 800 m) qui permettent peut-être une diversification des productions et en particulier l'implantation de cultures.

En pratique, combien de fermes possiblement convertibles ?

► Les questionnaires utilisés pour les diagnostics agricoles ne permettent pas d'évaluer correctement la possibilité d'une conversion à l'AB, ceci n'étant pas leur but initial. En effet, au regard des principaux points du cahier des charges, plusieurs critères sont manquants pour un territoire ou pour les deux (usage des antibiotiques, composition des rations...). Certains critères manquent également de précision comme les pratiques de fertilisation et d'usage des produits phytosanitaires qui sont diluées à l'échelle de l'exploitation et ne permettent pas d'estimer le niveau d'intrants par rapport aux surfaces utilisées.

► De plus, les diagnostics ont été réalisés par 4 personnes issues de 4 structures différentes, ce qui peut induire des biais dans les réponses. En fonction de la personne enquêtrice, certaines questions n'ont pas été traitées de la même manière. En outre, concernant le questionnaire de sensibilité à l'AB, les agriculteurs peuvent tenir un discours différent suivant la structure et la personne qu'ils ont en face d'eux. Par exemple, 36% des agriculteurs enquêtés par la Chambre d'Agriculture étaient défavorables à l'AB (12 sur 33) alors que cette opinion ne représente que 8% des agriculteurs enquêtés (2 sur 24) pour les autres structures (PNRVA, CIVAM, LPO). Tous ceux qui n'ont pas répondu à cette question (5 fermes pour rappel) ont également été enquêtés par la Chambre d'Agriculture. Tous les diagnostics ont été fournis au format papier en prise de note manuscrite, ce qui peut induire des erreurs de saisie.

► Les diagnostics agricoles ont également été traités séparément des questionnaires de sensibilité à l'AB. Or, le système d'exploitation fait partie des déterminants à la conversion. Beaucoup ont cité le fait d'avoir un système ou des pratiques proches comme une motivation à la conversion. Mais les producteurs ayant estimé être proches de l'AB le sont-ils réellement ? Il serait donc intéressant de relier les pratiques des fermes à la sensibilité des producteurs à l'AB ; ce travail pourrait être réalisé à condition que les diagnostics agricoles effectués par la Chambre d'Agriculture soient transmis à Bio 63.

► Ne pas relier la sensibilité à l'AB des producteurs à leurs pratiques ne permet pas non plus d'établir une estimation du nombre de fermes possiblement « convertibles » sur un territoire. En effet, certains points techniques comme les bâtiments peuvent être bloquants chez des fermes ayant répondu être favorables à une conversion à l'AB, alors que certaines étant très proches du cahier des charges peuvent y être très défavorables. Une des méthodes possibles pour assembler les résultats des diagnostics et des questionnaires pourrait être de construire une grille de notation de la proximité de chaque ferme à l'AB. Ce type de méthode a notamment été utilisé par Haute-Loire Bio lors d'une étude analogue sur un autre bassin versant. Elle est établie à partir d'une liste de critères favorables ou défavorables à ce qu'une ferme se convertisse en bio. Des coefficients sont attribués à chaque critère, permettant de pondérer leur importance et de donner du poids aux critères déterminants pour engager une conversion.

Enquêtes filière : quelle stratégie des opérateurs filière non certifiés bio ?

- ▶ Les entretiens réalisés ont permis d'enquêter quasiment tous les principaux acteurs des filières biologiques pouvant travailler sur le territoire. Quatre opérateurs importants des filières bovin et ovin viande qui avaient été ciblés au départ n'ont pas pu être joignables : Charal, Covido-Bovicoop et Cialyn (groupe Sicarev), et l'APIV.
- ▶ En revanche, les opérateurs filière qui travaillent uniquement en filières conventionnelles n'ont pas été rencontrés. Parmi ces structures, certaines se posent peut-être la question de développer une filière biologique et pourraient constituer des débouchés supplémentaires pour les producteurs des territoires. Le développement de l'AB peut faire partie de leurs perspectives, d'autant que certaines entreprises qui ne travaillaient pas en bio jusqu'alors se sont dernièrement certifiées auprès de l'Agence Bio en 2018.

RESTITUTION ET PERSPECTIVES

► L'étude a donné lieu à une restitution le 4 septembre dernier qui s'est déroulée à Bagnols. Elle a regroupé 30 personnes : producteurs bio et conventionnels, opérateurs filières, collectivités et acteurs du développement agricole.



► Cette demi-journée avait plusieurs objectifs :

- présenter l'état des lieux du territoire par rapport au développement de l'AB et valider ce constat avec les personnes présentes
- recueillir le retour d'expérience des participants et leurs compléments d'informations vis-à-vis des pistes d'actions jugées prioritaires
- définir des premières actions opérationnelles avec les moyens à mettre en place en associant les structures intéressées

► La restitution s'est articulée en 3 temps :

1) présentation d'une synthèse de l'état des lieux du territoire pour chaque axe d'étude, reprenant chacun les points forts/points faibles et opportunités/menaces identifiés, ainsi que les pistes d'actions proposées, classées par catégorie d'actions du réseau bio dans le contrat

2) présentation de 3 témoignages courts présentant des démarches intéressantes déjà menées sur le territoire :

*Loïc Gaudin, administrateur de Biolait pour le Puy-de-Dôme et Alain Mabru, éleveur laitier en conversion à Tauves

*Murielle Manaranche, éleveuse bovins viande et porcs à Bagnols

*Stéphanie Viusa-Camps, animatrice du réseau agricole Combrailles-Artense

3) répartition des participants en ateliers par production :

*production laitière (5 participants), animé par Aurélie Crevel

*production bovins et ovins viande (11 participants), animé par Elodie De Mondenard

*installation-diversification autres productions (4 participants), animé par Florence Cabanel



► *L'état des lieux du potentiel de développement de l'agriculture biologique du bassin hydrographique des Sources de la Dordogne a permis d'identifier des pistes d'actions tenant compte des spécificités du territoire. Ces pistes ont été coconstruites avec les partenaires techniques du projet et les structures rencontrées lors des enquêtes : l'objectif est que chaque acteur intéressé puisse s'impliquer dans la déclinaison opérationnelle du programme d'actions suivant ses domaines de compétences et son échelle d'intervention (production, commercialisation, gouvernance). Au-delà des actions déjà prévues sur la fin d'année 2018 et le début 2019, cette mise en œuvre opérationnelle des pistes d'actions identifiées reste à construire.*

► *Pour cela, la mise en réseau et l'action collective de tous les acteurs impliqués sur ce territoire reste fondamentale, afin de concourir aux objectifs de préservation ou de restauration de la qualité de l'eau du bassin versant. Ceci constitue un travail de longue haleine pour lesquels les résultats ne sont visibles que sur le long terme et qui nécessitent un développement suffisamment important des surfaces bio pour pouvoir impacter la qualité de l'eau.*

ANNEXE

Annexe 1 - Liste des structures et des personnes enquêtées

STRUCTURE	NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE ENQUETRICIE
CA63	GUILLORET	Romain	Animateur CT Sources de la Dordogne Sancy Artense	Bio63
CA15	NIGOU	Vincent	Responsable du pôle installation-transmission, en charge des théma	Bio63
CA43	GARDES	Mireille	Responsable environnement	Haute-Loire Bio
SIGAL	OLAGNOL	David	Animateur agricole CT de l'Alagnon	Bio63
	PONSONNA	Guillaume	Directeur du SIGAL	Bio63
PNRVA	MARDINE	Elodie	Chargée de mission agrienvironnement-eau en charge du CT Source	Bio63
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAG	BAYLE	Yannick	Chargé d'intervention politique territoriale et agriculture	Bio63
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARON	LEDAVADIC	Jérôme	Chargé d'intervention 15/63/46/19/23	Bio63
FRCIVAM	MELLET	Corinne	Animatrice	Bio63
CC HAUTES-TERRES COMMUNAU	PRADEL	Ghyslaine	Présidente de la CC	Bio15
CC SAINT-LOUR COMMUNAUTE	BOILLOT	Maxime	Chargé de la mise en œuvre du programme agricole et rural	Bio63
	MICHAUD	Guy	Vice-président chargé de la biodiversité, de l'agriculture, des milieu	Bio63
CC AGGLO PAYS D'ISSOIRE	BASSET	Héloïse	Stagiaire Cézallier Bio	Bio63
	JAFFEUX	Sébastien	Conseiller délégué à l'agriculture - Maire de Courgoul - Agriculteur	Bio63
CEZALLIER BIO	DESIRE	Camille	Animatrice Cézallier Bio	Bio63
CC DOMES SANCY ARTENSE	JONQUERES	François	Directeur adjoint - Responsable économie, agriculture et forêt	Bio63
CC MASSIF DU SANCY	GAY	Lionel	Président CC - En charge de l'eau et de l'agriculture - Maire de Besse	Bio63
CC SUMENE ARTENSE	BENOIST	Alexandre	Chargé du développement économique	Bio63
CC DU BRIVADOIS	CHÂTEAU	Sébastien	Chargé du développement économique, du tourisme et des équipes	Haute-Loire Bio
SMAD DES COMBRAILLES	VIUSA CAMI	Stéphanie	Animatrice du Réseau Foncier Agricole	Bio63
CONSEIL DEPARTEMENTAL 63	PENEL	Victoria	Chargée de développement agricole/filières de qualité	Bio63
	PORTAS	Nicolas	Chef de service agriculture et forêt	Bio63
	MEYRONEIN	Julien	Chargé de mission Agrilocal63	Bio63
CONSEIL DEPARTEMENTAL 43	MIGNON	Alexandra	Chargée de mission agricole	Haute-Loire Bio
	GUILLOU	Vincent	Chargé de mission eau	Haute-Loire Bio
BIOVIE	FAURISSON	Pascal	Directeur	CézallierBio + Haute-Loire Bio
SICABA	MELLOUX	Olivier	Technicien service production	CézallierBio
SCA PRE VERT	SERINGE	Christoph	Technicien élevage	Bio63
UNEBIO	BRILLION	Camille	Coordinatrice filières	CézallierBio
	PION	Justine	Service approvisionnement	CézallierBio
GREFFEUILLE	PASQUIE	Alexandre	Responsable commercial	Bio63
ALTITUDE - ELEVEURS DU PAYS V	CHAZALY	Romain	Stagiaire filière AB	CézallierBio + Bio15
CELIA	CALMELS	Laurent	Responsable commercial	CézallierBio
FEDER	SONET	Camille	Chargée de mission AB	CézallierBio
UNICOR	PIQUARD	Léa	Référente AB de l'OP bovine (collecte et commercialisation)	Bio63
COPAGNO	CUOQ	Vincent	Commercial (chargé de la collecte, de l'organisation, de l'allotement)	Haute-Loire Bio
ABATTOIR NEUSSARGUES	CHADELAT	Laurent	Directeur	Bio15
COVIAL SA	CHAZALY	Romain	Stagiaire filière AB	Bio15
SEAB	RIOL	René	Directeur de l'abattoir	Haute-Loire Bio
PAYSANS BIO D'Auvergne	ROUY	Pascal	Co-gérant	CézallierBio + Haute-Loire Bio
EPL ST-FLOUR	FOURNIER	Amélie	Directrice de l'atelier technologique	Bio63
BIOLAIT	GAUDIN	Loïc	Administrateur 63	Bio63
	DELAGNES	Nathalie	Administratrice 15	Bio63
SODIAAL	VIDAL	Régis	Chargé de la coordination des techniciens et lien aux partenaires su	Bio63
COOPERATIVE DES MONTS DU CA	SEGUIS	Pierre	Président de la coopérative	Bio15
SOCIETE LAITIERE DE LAQUEUILLE	LORRAIN	Philippe	Directeur de la SICA de Laqueuille - Président de l'Association des Fr	Bio63
FORCE CENTRE	GUEGANNO	Jean-Paul	Responsable de développement	Bio63
SOCALIM	CHEVALIER	Thierry	Responsable secteur volailles	Bio63
ALLIER VOLAILLES	CHABORD	Ludivine	Responsable qualité	Bio63
ARRIVE AUVERGNE	SAULNIER	Marc	Directeur Arrivé Auvergne	Bio63
	FROGER	Carole	Assistance de direction	Bio63
CIRHYO	TEITON	Jean-Clau	Responsable en charge de l'AB	Bio63
AXEREAL	CHAUVET	Philippe	Technico-commercial secteur Auvergne	Bio63
BIOAGRI	SAINT-ELLIE	Adrien	Responsable d'activité	Bio63
	COULON	Romain	Technico-commercial	Bio63
CELNAT	JOANDEL	Judicaël	Responsable de développement	Haute-Loire Bio
	BESSE	Isabelle	Responsable achats agricoles et autres	Haute-Loire Bio
	FASSOT	Ludovic	Apprenti filière et projet blé population	Haute-Loire Bio
AUROUZE	AUROUZE	Thierry	Responsable entreprise	Bio15
MOULIN DE GRIBORY	LALLIAS	Michel	Gérant	Bio63
MOULIN MARION	REBOUL	Yannick	Technicien en charge zone 43/42/69/38/05, anciennement 63	Bio63
LE MAS DE L'ARMANDINE	MARCONNI	Arthur	Responsable commercial et marketing	Haute-Loire Bio